



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
♦♦♦  
**SÉANCE**  
**DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013**  
♦♦♦

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 septembre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 11 septembre, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Christine FESSARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi à partir de 19H00 ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand ; M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; Mme DOUCET Jocelyne suppléante de M. BOULANGER Jean-Christophe jusqu'à 21H05 ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme BRUNAS Annick suppléante de Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme BIDAULT Olga ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge ; M. DUMONT Gérard ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme RAMETTE Brigitte suppléante de M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier jusqu'à 19H40 ; M. HERVIEU Michel suppléant de M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène suppléante de M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. CHAPLAIS Robert ; MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; M. DUPARD Gérard jusqu'à 20H15 ; M. EUDIER Moïse ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; Mme FESSARD Christine ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; Mme CAMILLERI Nicole ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. PREVELLE Bernard ; M. CHOCKOMERT Patrice suppléant de M. BOURGEOIS Guy ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. BEHAR Claude ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme HARENT Josette ; M. FEUVRAIS Martial ; M. HUBERT Xavier ; M. GONTIER Alain ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; Mme BENARD Catherine ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS : M. MARQUAIS Raynald ; Mme FURNON Nathalie ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. DIAKHABI Mohamed ; Mme BOCAGE Sophie ; M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. BAGOT Bruno.

♦♦♦

## **M. Michel CHAMPREDON**

Nous allons commencer notre séance du Conseil d'Agglomération, consacrée ce soir à une des compétences de l'Agglomération, le développement économique, sujet central pour nous comme pour tous les territoires de France mais que chacun a à appréhender de manière complète, globale, de façon stratégique, pour ne pas être ni petits bras, ni sans perspectives.

Le travail que nous conduisons en matière de développement économique s'inscrit dans le Livre Vert ; le Livre Vert s'est aussi inscrit dans le travail que nous avons commencé précédemment : l'un est dans l'autre et l'autre est dans l'un, tout cela marchant sur deux jambes pour pouvoir permettre une vitalité économique du territoire et, au final, la création d'emplois, la question de l'emploi étant celle qui nous préoccupe au premier chef.

Je remercie les élus de leur présence, remerciement classique, mais aussi les invités que je vais signaler. Pour l'instant, pour procéder dans l'ordre, nous allons faire l'appel nominal des Conseillers communautaires. Christine Fessard va appeler les Conseillers.

## **Introduction de la séance – Présentation de la société SAS ENTOMA**

## M. Michel CHAMPREDON

Quelques mots pour saluer les invités présents dans la salle, dans l'ordre alphabétique, sans ordre de protocole dirai-je. Je salue le directeur d'Agro-Hall, Adrien Agoulon ; le Secrétaire général de la CAPEB de l'Eure, M. Patrick Lefeu ; le responsable de l'Industrie et des services aux entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Marc Jamin ; le Vice-Président de la Chambre d'Agriculture, M. Régis Chopin ; Mme Vandennebeele qui représente Mme Brigitte Delepaut, Directrice générale de la Chambre d'Agriculture, et Mme Colombe Rabourg, responsable du Service Economie et Territoires de la Chambre d'Agriculture. Au titre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, je salue M. Guy Lainey, son Président ; M. Eric Lubert, le Directeur du Développement Economique; le Directeur Emploi et Formation, M. Pierre Minier, et le Secrétaire général, M. Thierry Guy.

Je salue également le Directeur général du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI Eure-Seine), M. Olivier Brand ; le Directeur du CNAM de Haute-Normandie, M. Jean-Louis Niel ; le Directeur territorial Haute-Normandie de GRDF, M. Emmanuel Schillwaert.

Je salue le représentant du groupe MORIN, M. Yves-Philippe Bréant ; la société SFR représentée par M. Emmanuel Richert, qui est sur le programme Haut-Débit SFR.

Je salue également Mme le Professeur Nicole Orange et M. Benjamin Berton de l'Université de Rouen ; Valérie Gibert, Directrice générale des Services de l'Université de Rouen ; M. Hassan Atmani, responsable de l'antenne universitaire d'Evreux ; M. Bruno Querré, le Directeur de l'IUT d'Evreux ; Mme Monique Cornu, la Présidente du Conseil Economique Social et d'Environnement (CESE), qui est venue accompagnée d'un certain nombre de membres du CESE, notamment Mme Chantal Aumaitre, Philippe Kunzt.

J'ai peut-être oublié des personnes, j'espère que je n'aurai pas fait trop d'impairs, nous avons essayé de repérer les responsables qui nous font plus que le plaisir d'être présents pour ce Conseil d'Agglomération sur le développement économique.

Plusieurs d'entre eux vont intervenir au cours de la soirée. Légalement parlant, il faut à chaque fois suspendre la séance. Chaque fois que je donnerai la parole à quelqu'un, nous indiquerons dans le compte rendu que la séance est suspendue, et quand un Conseiller communautaire reprendra le propos, la séance sera reprise. Alors, si jamais j'oublie dans mon propos de dire que la séance est suspendue ou qu'elle est reprise, ne m'en voulez pas, les choses seront en ordre au niveau du compte rendu.

Pour entamer cette séance de notre Conseil d'Agglomération, je rappellerai ainsi que je le disais tout à l'heure que le développement économique est une des compétences de notre Agglomération. Nous l'examinerons d'abord en l'illustrant par trois actions :

- le parcours entrepreneurial, que le Grand Evreux Agglomération souhaite conforter et compléter. Le parcours entrepreneurial, c'est le chemin de l'idée à la création effective de l'entreprise, c'est-à-dire qu'il s'agit d'offrir à chacun tous les outils indispensables à la réussite (couveuses d'entreprises, pépinières, portage foncier...).
- le deuxième temps de notre séance sera consacré à l'état d'avancement de notre Plan de Stratégie de Développement Economique (PSDE), issu d'un travail qui a été présenté il y a une dizaine de jours au dernier comité de pilotage.
- nous évoquerons ensuite l'Enseignement supérieur et la Recherche sous l'angle stratégique, avant d'évoquer la stratégie foncière et les choix d'aménagements.

Notre séance sera aussi le temps de la signature d'une convention avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Eure, qui illustre parfaitement les partenariats que nous développons avec les acteurs économiques locaux.

Le symbole veut que cette séance de ce soir ait lieu que le même jour que la 4<sup>ème</sup> édition d'Outsourcing in Drug Development (ODD), qui réunit aujourd'hui même sur notre territoire des entreprises venues de toute la France, des entreprises de la chaîne du médicament et des biotechnologies : 85 entreprises sont présentes depuis ce matin sur Evreux. Aussi, dans cette même logique, j'ai tenu à ce que cette séance s'ouvre de manière originale avec la décision d'octroi d'une bourse à l'innovation et à l'initiative – ce que nous appelons la B2I dans notre jargon d'agglomération.

Cette bourse à l'innovation et à l'initiative est en faveur de la SAS ENTOMA dont les dirigeants sont présents derrière moi, M. Bastien Rabastens et M. Clément Scellier. ENTOMA est une société française spécialisée dans la création de produits apéritifs à base d'insectes, à destination du marché européen.

Certains d'entre nous vont pouvoir y goûter, je crois que nous avons une dizaine de possibilités pour y goûter puisque la production n'est pas encore suffisamment importante pour que l'ensemble des Conseillers puissent y goûter. Ceux qui étaient réticents vont donc pouvoir passer entre les mailles du filet sans être mis à l'index.

Le 3 septembre dernier, un jury s'est réuni afin de décider de l'attribution de cette bourse à l'innovation et à l'initiative. Ce comité de sélection réunit des élus, des représentants d'entreprises, des chercheurs et des institutionnels locaux. La décision d'attribuer la bourse a été favorable à l'unanimité de notre jury. Si le Conseil valide cette décision – nous aurons à voter sur le sujet -, alors ENTOMA prendra possession de ses locaux, c'est-à-dire 80 m<sup>2</sup> de laboratoire et 26 m<sup>2</sup> de bureaux au sein de notre pépinière scientifique BioNormandie à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Sachez que la bourse que nous octroyons s'élève à 21 000 € correspondant à environ 23 mois de loyers.

Je vous demanderai donc, ensuite, d'approuver la délibération qui vous est présentée, même si vous avez le droit de ne pas aimer les insectes ni comme compagnons du quotidien – de jeu, comme dit Christine Fessard -, ni comme mets.

Deux mots sur la société, Monsieur. Allez-y, appuyez sur le bouton, présentez-vous.

[La séance est suspendue.]

**M. Clément SCELLIER**

Bonsoir. Nous sommes M. Rabastens et M. Scellier, les deux co-fondateurs d'ENTOMA. Pour vous éclairer un peu plus, nous avons créé cette société dans le but de développer une gamme apéritive à base d'insectes, sous la marque Jimini's. Jimini's est un apéritif pour deux personnes à base d'insectes déshydratés et assaisonnés. Pour les quelques curieux qui voudront goûter un criquet assaisonné au curry fruité, cela est possible.

**M. Michel CHAMPREDON**

Ensuite, il y a le ver, n'est-ce pas ?

**M. Clément SCELLIER**

Ensuite, nous avons le ténébrio molitor qui est notre deuxième référence mais que nous ne vous proposerons pas ce soir. Ce sera pour un prochain Conseil à l'Agglomération.

[La séance reprend.]

**M. Michel CHAMPREDON**

Il s'agit d'un ver de farine. Le jury y a goûté, en tous cas ceux qui le voulaient. Le jury a goûté les deux insectes, je dois dire que ça se mange. Une fois passée la réticence psychologique, ils sont bons au goût et ils sont pleins de protéines.

Nous voyons beaucoup de reportages en ce moment dans les médias sur la société de demain, l'incapacité de notre monde à fournir suffisamment de protéines pour les 9 milliards d'habitants de 2050, l'incapacité de nos sociétés à élever suffisamment d'animaux pour nourrir la planète, alors les chefs d'entreprise qui sont là ne sont pas dans une logique militante par rapport à ces questionnements, mais dans une logique de création de produits et de commercialisation – chacun sa fibre –, néanmoins cette question de la fourniture de protéines pour l'espèce humaine pour les générations qui viennent est un sujet qui ne manque pas de faire parler de lui et peut-être avez-vous vu dans un certain nombre de reportages que l'insecte serait l'alimentation de demain. Enfin pour ceux qui seront là, nous verrons sur pièces.

Alors goûtons !

Gaston Gaudemer a envie de goûter, je le vois.

Il ne faut pas être allergique aux crustacés, il faut retirer les ailes, retirer la tête si on le souhaite, puis manger tout le reste. C'est bon, je peux en témoigner.

Ne buvez pas deux litres d'eau après !

Sachez que tout le travail autour de la formulation a été fait par le laboratoire de recherche Agro-Hall dont le Directeur est ici présent. Ces créateurs d'entreprise, qui viennent de Paris, ont comme prestataire Agro-Hall qui a conduit toute la recherche pour pouvoir donner une certaine saveur à ces insectes et envisager ensuite une commercialisation. Il s'agit d'une fierté pour nous que d'avoir Agro-Hall qui ait été retenu pour réaliser ce travail de formulation.

---

## **Octroi de la bourse à l'initiative et à l'innovation (b2i) à la SAS ENTOMA**

**M. Michel CHAMPREDON**

Pendant que les derniers collègues goûtent, nous pouvons passer à la délibération pour l'octroi de cette bourse. Je pense que vous l'avez sous les yeux. Elle est passée en commission, vous avez eu le temps de la lire : 80 m<sup>2</sup> de laboratoires, 26 m<sup>2</sup> de bureaux, à Miserey, pour une durée de 23 mois.

Sur la délibération, y'a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Pas d'oppositions ni d'abstentions ? Unanimité pour l'octroi de cette bourse. Je vous remercie.

*Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité :*

□ **OCTROIE** à la SAS ENTOMA (société française spécialisée dans l'élevage d'insectes et dans la création et la commercialisation de produits à base d'insectes comestibles à destination du marché européen) une **Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2I)** d'un montant de 21 000 € HT au maximum. Cette bourse se matérialise par une convention d'occupation précaire de locaux au sein de la Biopépinière, les douze premiers mois étant pris en charge par le GEA et **AUTORISE M** le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cette opération

J'en profite également pour signaler l'arrivée de Gilles Lancelin, responsable des Jeunes Agriculteurs de l'Eure. Merci de votre présence.

Est arrivé également M. Devambez, Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure, qui interviendra tout à l'heure.

---

## Un territoire qui soutient la création et le développement de ses entreprises

### M. Michel CHAMPREDON

Nous allons avancer maintenant vers le deuxième point de l'ordre du jour. Merci messieurs. Sur la question du parcours entrepreneurial, je donnerai la parole à Sophie Buquet-Renollaud, à Vincent Rouault, à Fouad Fareh, à Guy Lainey.

Quelques mots simplement pour introduire ce point-là.

Plans stratégiques et schémas fleurissent et l'on se demande parfois s'ils ont quelque utilité ou opérationnalité. Nous les vivons aussi parfois comme des documents contraignants.

Pourtant, que ce soit en matière d'urbanisme avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), de circulation et de transports avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU), de climat et d'environnement avec le Plan Climat-Energie Territorial (PCET), d'habitat avec le Plan Local d'Habitat (PLH), jusqu'à notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), ou bien nos efforts pour les travaux de voirie ou de réseaux, nous savons bien que la déclinaison de ces documents multiples doit nous permettre d'avoir une meilleure connaissance, une meilleure lisibilité, d'abord de ce qui existe, de pouvoir en faire un constat, et enfin de tracer des hypothèses du possible à atteindre dans un laps de temps raisonnable.

La Région est le chef de file en matière de développement économique. Notre action s'inscrit donc à la fois dans ce que nous pouvons faire valoir comme forces et faiblesses de notre territoire, et dans son constat et les orientations qu'elle définit. Pour avoir droit au chapitre, comme pour pouvoir peser, pour devenir maîtres de notre destin, nous devons expliquer, éclairer, notre propre stratégie et notre volonté.

Il faut le faire à horizon raisonnable, en sachant revisiter régulièrement nos documents, en associant les principaux partenaires et interlocuteurs, qui comptent pour la création d'emplois, et pour la définition d'un avenir partagé, y compris sur le plan économique.

Ce travail est réalisé pour la première fois, et je tiens à remercier les participants du Comité de pilotage, qui ont tous œuvré d'une façon ou d'une autre.

Nous allons dans les moments qui viennent remettre en perspective ce travail.

M<sup>me</sup> Buquet-Renollaud introduira en abordant le parcours entrepreneurial, et nous visiterons rapidement – je vous rassure – l'opération CitésLab avec M. Vincent Rouault, directeur de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise (MD3E), la création d'un Télécabine avec Fouad Fareh, et le village d'artisans avec M. Guy Lainey, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure.

Puis les 6 axes majeurs du Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE) vous seront présentés. Ils sont en lien avec notre Livre Vert qui, je vous le rappelle, dressait une perspective à 2025. M. Marc Desforges, du cabinet CMI, se chargera de cette partie de présentation des 6 axes du PSDE.

Évidemment, vous conservez la possibilité d'intervenir, chemin faisant. N'hésitez pas à prendre la parole, de façon à ce que ce ne soit pas un débat informatif mais au contraire un débat interactif.

M<sup>me</sup> Buquet-Renollaud, vous pouvez commencer.

### Le parcours entrepreneurial

#### M<sup>me</sup> Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci M. le Président.

Le programme économique que je vous ai présenté en février 2009 s'articulait autour de 5 axes majeurs :

- faire du développement économique la priorité des politiques publiques sur le territoire du GEA ;
- renforcer l'attractivité du territoire et le rendre compétitif, en valorisant les filières en développement du territoire et en favorisant l'émergence de nouveaux secteurs d'activités ;
- adapter les réponses territoriales aux besoins des entreprises, à la création d'activité, au soutien à l'emploi et à l'accompagnement de ceux qui sont en recherche d'emploi ;
- considérer le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, le développement touristique, le soutien à l'artisanat et à l'agriculture à part entière dans les projets concourant au développement économique ;
- préserver les activités présentes et favoriser le développement endogène du territoire.

Nous avons décliné ce programme au travers des différentes délibérations soumises à ce Conseil. Mais au-delà de l'accompagnement au quotidien des projets d'implantation et de développement des entreprises, nous avons voulu *booster* le développement économique de notre territoire – passer la surmultipliée, dirait Serge Bontemps s'il était là, ou « mettre le turbo » selon Michel Sapin, je vous laisse choisir la traduction qui vous conviendra – en travaillant sur le parcours entrepreneurial et sur un plan stratégique de développement de filières d'excellence locales.

Le parcours entrepreneurial que nous avons mis en œuvre, c'est l'intervention du territoire en soutien de ses entrepreneurs, depuis l'identification des porteurs de projets jusqu'à l'installation de l'entreprise dans une croissance durable.

L'identification, c'était un point faible que nous avons pointé collectivement, au regard du potentiel d'habitants en capacité ou en désir de créer leur propre emploi, et dont le projet n'émerge pas ou est fragilisé faute d'un accompagnement adapté en amont de la création. Ce constat nous a amenés à solliciter la MD3E pour la mise en place d'un service d'amorçage de projets CitésLab, Vincent Rouault vous en dira quelques mots.

Après avoir identifié les graines de créateurs, il faut les aider à démarrer, c'est le rôle des pépinières d'entreprises. C'est ainsi que nous avons créé :

- une Pépinière solidaire intégrée à la plateforme la Pépite à Nétreville, sur le Parc d'Activités du Bois des communes, pour les microprojets et les personnes éloignées de l'emploi ;
- une Pépinière généraliste qui ouvrira dans les tous prochains mois en Zone Franche Urbaine (ZFU) dans le quartier de La Madeleine, à proximité du Long Buisson (projet PEPS), en lien avec le Télécentre que va vous présenter Fouad Fareh ;
- la 3eme pépinière est plus spécifique, elle n'a pas été créée en réponse à un besoin identifié mais pourra trouver toute sa pertinence dans le cadre du PSDE que nous allons vous présenter aujourd'hui : c'est la Pépinière scientifique du BioNormandie Parc à Miserey. En attendant, elle a permis de faire grandir avec succès Biogalenys et Bioadmetys et va accueillir, comme nous venons de l'acter, la société Entoma dans le cadre de la bourse à l'innovation que nous avons mise en place.
- enfin, le Village d'artisans que nous sommes en train de créer aux Suresnes à Gravigny-Normandie avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat viendra compléter le dispositif, Guy Lainey vous en parlera dans quelques minutes.

Pour finir sur le mode bucolique, nos jeunes pousses doivent pouvoir trouver un terrain pour s'implanter durablement et croître, et nous intervenons à travers la mise à disposition de terrains aménagés, nous en parlerons en fin de conseil, mais aussi sur du portage foncier et immobilier. La mobilisation de la SAS départementale de portage immobilier, créée avec le Conseil général de l'Eure et EAD, a permis la construction du bâtiment de Karavan Production. Et vous pouvez suivre actuellement les constructions des futurs bâtiments de Biogalenys, Bioadmetys, et Idd XPert grâce à la mise en œuvre d'un portage avec l'EPFN.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

M. Vincent Rouault va nous parler de CitésLab.

Le document qui va vous être présenté à l'écran vous a été remis sur table.

[La séance est suspendue.]

#### **→ Citéslab : présentation par M. Vincent Rouault, Directeur de la MD3E**

##### **M. Vincent ROUAULT**

Bonjour. Je vais essayer d'être rapide.

CitésLab est un dispositif qui est opérationnel depuis le début de l'année. Il intervient en complémentarité des services d'accompagnement à la création d'entreprise déjà existants. Nous sommes vraiment sur la phase, en amont, de détection et d'amorçage de projets, et nous intervenons aujourd'hui principalement sur les quartiers de la politique de la ville. Nous travaillons en partenariat étroit avec les structures qui sont déjà inscrites sur le secteur de l'accompagnement et du financement : nous avons donc une convention avec 13 partenaires dont les principaux organismes sont l'ADIE, Haute-Normandie Active, La Boutique de Gestion, Initiative Eure, la Caisse des Dépôts et Consignations (qui est co-financeur), l'Etat, le GEA, ICRE BTP 27, la CCI de l'Eure, la Chambre de Métiers de l'Eure, le Conseil général et le Réseau Entreprendre Eure Seine.

Concrètement, un chef de projets est dédié à plein temps sur ce dispositif. Il mène des actions de sensibilisation à la création et apporte un soutien aux habitants désireux de créer leur entreprise, notamment par une aide à la formulation d'une idée de création. Le but est vraiment d'être en amont, d'aider les personnes à formuler, et commencer avec eux à aborder les sujets tels que le *business plan* et le *business model*, mais sans forcément utiliser ces termes qui peuvent faire peur. Il s'agit de permettre aux créateurs de coucher sur le papier leurs idées pour qu'ils soient aiguillés ensuite vers les structures les plus adaptées à leurs problématiques. Nous sommes vraiment dans une approche de sécurisation de leur parcours.

Aujourd'hui, à six mois, nous avons déjà mené des actions de sensibilisation auprès des classes de Terminales Bac Pro du Lycée Augustin Hébert pour essayer de faire germer chez les jeunes la possibilité de créer à terme leur entreprise ; nous avons participé à la Fête de l'Engagement organisée par l'AFEV sur La Madeleine ; et nous sommes intervenus à de nombreuses reprises au sein des PRH (Pôle ressource habitants) du Clos au Duc, du PST de La Madeleine, de Réseaux Réciproques, d'Education et Formation et de la Maison des Solidarités.

Sur les actions de sensibilisation, je n'ai pas les chiffres exacts mais nous sommes sur des volumes importants.

Ensuite, sur le suivi individuel, nous suivons aujourd'hui 30 personnes et nous en avons 15 en accompagnement dont 14 issues des quartiers. Il s'agit principalement de jeunes hommes dont les minimaux de qualification sont CAP et BEP, et qui sont demandeurs d'emploi.

Les secteurs d'activités sont très variés même si majoritairement ils touchent à l'artisanat (33,3%), puis le commerce, la prestation intellectuelle, la prestation de service, le transport. Nous touchons vraiment à tous secteurs d'activités.

Sur ces 15 personnes, nous avons trois projets de création qui sont en cours, l'un concernant une entreprise de rénovation, et qui a été orienté vers ICRE BTP ; le second une activité de messageries et livraisons ; et le dernier concernant la ferronnerie d'art et qui sera plutôt orienté vers le dispositif de la Chambre de Métiers.

Voilà ce que je pouvais vous dire en trois minutes.

[La séance reprend.]

**M. Michel CHAMPREDON**

Y'a-t-il des questions, éventuellement ? Des remarques ?

En tous cas, le dispositif fonctionne bien. Il démarre bien. Nous aurons l'occasion d'en faire un bilan en fin d'année pour l'année prochaine. Merci M. Rouault.

Je repère des visages de personnes que je n'avais pas citées alors qu'elles étaient là depuis le début. Je les signale : M. Nicolas Lizart, Directeur d'Eure Expansion ; Mme Agnès Lemaitre, Directrice de l'Office de Tourisme ; M. Hans Nazon et Mmes Agnès Lepley et Nathalie Lefevre du Conseil Economique et Social et d'Environnement (CESE), M. Stéphane Lebas de ECD, M. Mélik Ouldamar Chargé de mission Eau et Agriculture Périurbaine du GRAB de Haute-Normandie, M. Pierre Simon Président de Phone avenir, M. Eric Legouarder Directeur commercial de Spie Batignolles et M. Arnaud Pain, Président de Team Réseaux. J'ai au moins repéré ces personnes que je n'ai pas citées tout à l'heure. Merci de votre présence.

Fouad Fareh nous parle du Télécentre.

## → Le Télécentre

**M. Fouad FAREH**

Juste quelques mots concernant le Télécentre.

Depuis plusieurs années maintenant, nous développons des actions pour améliorer le cadre de vie des habitants, attirer de nouveaux actifs et améliorer le parcours entrepreneurial. Nous avons décidé de miser sur les nouvelles technologies pour développer une filière qui gagne du terrain : le télétravail. C'est pourquoi une étude est en cours pour la création d'un télécentre sur le territoire du Grand Evreux Agglomération.

Un télécentre, c'est tout d'abord un espace dédié avec des services adéquats (salles de réunion, *co-working*, visioconférence...). Un télécentre, ce sont avant tout des utilisateurs (artisans, professions libérales, commerciaux itinérants, indépendants) qui peuvent venir se connecter, munis de leur portable dans ce lieu de passage.

Bien sûr, le télécentre est un lieu de travail, mais pas seulement, ce qui fait tout son originalité, et finalement sa force, car derrière sa vocation professionnelle, le lieu est incontestablement un vecteur de rencontres, d'échanges, de partages, qui permet de créer de la synergie voire des opportunités professionnelles, et surtout de rompre l'isolement. En ce sens, cet outil prend toute sa place dans le parcours entrepreneurial.

L'étude en cours a montré la pertinence du projet de télécentre sur notre territoire, d'une part pour les salariés se rendant quotidiennement en Île-de-France – 16% sont en télétravail régulièrement et aimeraient pouvoir le faire depuis un télécentre – et d'autre part, pour les indépendants, TPE, PME, de l'Agglomération, pour lesquels il n'existe pas d'offres de locaux professionnels de petites surfaces et à des conditions accessibles.

Par ailleurs, ce projet de télécentre est complémentaire au projet de pépinière d'entreprises, celui-ci en cours de mise en œuvre. Une réelle complémentarité est ici recherchée pour créer un maillage d'outils efficaces.

Suite aux sondages effectués, si nous devons regrouper tous les demandeurs identifiés, le télécentre devrait offrir une capacité de 30 postes de travail. Toutefois, en tenant compte des usages non réguliers et sur la base d'un *turnover* lissé, il faudrait 10 à 14 postes pour satisfaire la demande. Pour créer ces 10 à 14 postes de travail, une surface d'environ 200m<sup>2</sup> est nécessaire en incluant les espaces publics comme, par exemple, une cafétéria et une salle de réunion.

Afin d'assurer la pérennité du télécentre une approche précise sera donc privilégiée dans l'aménagement pour s'adapter aux fluctuations de la demande. Par ailleurs, il est bien d'ores et déjà tissé avec le projet de pépinière d'entreprises pour une garantie de succès des deux projets.

Aujourd'hui, un lieu est identifié pour accueillir cet outil courant 2014. C'est donc un projet en construction qui nécessite un travail pédagogique auprès des entreprises et des actifs afin de faire évoluer les pratiques quotidiennes de travail.

La mutation de la société contemporaine nécessite de mettre en place des projets de ce type afin de créer de alternatives aux pratiques actuelles. Ce projet obéit aussi aux orientations que nous nous sommes fixés dans le Livre Vert.

Voici les quelques éléments que je pouvais vous apporter puisque nous en sommes à la phase 2 aujourd'hui.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. Fareh. Y'a-t-il des remarques ? Des questions de calendrier ? Vous pouvez préciser les choses ? L'objectif est à 2014.

**M. Fouad FAREH**

Effectivement l'objectif est au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 mais, aujourd'hui, nous attendons réellement d'identifier le lieu. A partir de là, nous pourrions nous baser sur un objectif précis.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Je donne à présent la parole à M. Guy Lainey, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sur le Village d'Artisans. Ensuite, nous aurons une deuxième étape avec lui, avec la signature d'une convention.

Allez-y M. Lainey.

[La séance est suspendue.]

### **→ Village d'artisans : intervention de M. Guy Lainey, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure**

#### **M. Guy LAINEY**

Vous avez sans doute déjà entendu parler du Village d'artisans, il s'agit d'un concept original d'immobilier d'entreprises reposant sur les besoins des entreprises endogènes qui ont pu être identifiées à partir d'enquêtes conduites sur les territoires concernés, et cela en partenariat entre la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Eure et Eure Expansion.

La cible, ce sont bien les entreprises artisanales ; la localisation se situe sur un site présentant un potentiel (bonne accessibilité et visibilité). Il s'agit de bâtiments locatifs concernant des locaux sur mesure pour chaque entreprise, sans toutefois tomber dans l'hyperspécialisation. Il faut qu'ils puissent éventuellement être rénovés et réaffectés à d'autres entreprises en cas de changement, de départ pour différentes raisons.

Il peut être adjoint à ce projet une offre modulable.

S'agissant des intérêts de l'action, il s'agit d'assurer les investissements de la collectivité concernée grâce à cette enquête immobilière qui définit les besoins de son territoire ; de mutualiser les coûts pour la collectivité ; de répondre précisément aux besoins immobiliers locaux ; d'accroître, bien évidemment, le nombre d'emplois sur les territoires. L'exemple que nous en avons actuellement en service a montré un développement des entreprises, et donc de l'emploi, puisque sur les premiers qui sont en service, 60 emplois ont été créés. Il s'agit également d'économiser le foncier en regroupant les entreprises sur des mêmes locaux ; de permettre à des entreprises artisanales locales de se développer, et d'éviter ainsi leur évasion à l'extérieur de nos territoires ; d'initier des synergies d'entreprises ; et d'agir sur la transmissibilité des entreprises artisanales qui bien souvent étant exercées sur le lieu d'habitation n'étaient pas en capacité d'être cédées.

A ce jour, trois villages sont en service : le premier, situé au Neubourg, est ouvert depuis 2006 ; le deuxième à Charleval depuis 2008 ; puis le troisième à Etrepagny en 2009. Très récemment, un quatrième village s'est constitué à Thuit-Anger, il est en cours de livraison et sera très prochainement inauguré. Un cinquième est en cours d'achèvement à Pont de l'Arche et sa livraison aura lieu au début de l'année prochaine.

J'évoquerai par la suite le projet que nous avons en commun.

Le concept Village d'artisans bénéficie du soutien financier du Département et de la Région pour l'animation de cette action. Village d'artisans est, par ailleurs, une marque enregistrée à l'INPI et déposée par la Chambre de Métiers de l'Eure depuis septembre 2007, non pas pour qu'elle ne soit pas reproduite, mais au contraire pour qu'elle soit dupliquée en respectant les règles. On vient en effet maintenant nous voir de différents départements de France (Manche, Gironde, Nord, Loire Atlantique) pour découvrir ce concept. Nous souhaitons évidemment qu'il soit relayé sur tout le territoire de notre pays mais en respectant le concept de façon à ce qu'il ne soit pas dévoyé.

Cette action a été distinguée au niveau national par le réseau des Chambres de Métiers et primée en 2011 au Conseil Economique et Social et Environnemental lors des trophées de l'initiative de l'économie, un concours national décerné par un jury de journalistes économiques : nous y avons été primés pour l'originalité de ce concept.

Sur votre territoire, M. le Président, un projet était déjà latent depuis de nombreuses années et il a été concrétisé par une première phase qui a consisté à mener cette enquête immobilière, lancée en septembre 2012. En début d'année, le rendu de cette enquête a laissé apparaître que 17 artisans étaient intéressés.

Un second point a été fait avant les vacances, en juin, avec un cahier des charges pour identifier un village d'artisans qui se situera sur la commune de Gravigny, avec 9 entreprises fortement intéressées pour des locaux d'un total de 3 400 m<sup>2</sup> sur la zone des Surettes.

Une première rencontre réunissant les entreprises et le GEA s'est déroulée ce mois-ci.

S'agissant du prévisionnel pour la suite, un délai de réflexion a été accordée aux entreprises qui souhaitent rester dans le projet jusqu'à la fin du mois. De septembre à novembre, une estimation du coût sera opérée par des économistes au cours d'une réunion avec les différents financeurs, ce qui permettra de déterminer lors d'une réunion ultérieure un prix de loyer afin d'engager réellement les entreprises, le prix de loyer se situant de manière différentielle entre le coût de l'investissement diminué des différentes aides qui seront activées. La collectivité pourra ainsi faire face à ses échéances de remboursement des locaux, puisque le porteur du projet reste la collectivité.



Il est prévu une signature de protocole à la fin de l'année, un dépôt du permis de construire au 1<sup>er</sup> semestre 2014, un démarrage des travaux au 2<sup>ème</sup> semestre 2014 pour une livraison courant 2015.

Voilà ce que nous pouvons dire de ce projet qui va naître sur votre territoire, M. le Président.

[La séance reprend.]

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. Lainey. Mme Buquet-Renollaud.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Juste une petite précision. En fait, les Surettes, l'emplacement que nous visons pour le Village d'artisans, est à cheval sur Gravigny et Normanville, donc nous ne pouvons pas vous dire exactement aujourd'hui s'il s'agira de l'une ou l'autre de ces communes.

Par ailleurs, nous avons rencontré il y a quelques jours une partie des artisans intéressés. L'échange fut très intéressant. Ils étaient assez impressionnés que nous leur offrions de cette façon-là des services. Nous avons évoqué le loyer tel qu'il se pratique sur les autres Villages d'artisans, c'est-à-dire un loyer tout à fait dans les niveaux du marché. Nous avons également engagé une discussion sur la possibilité de mutualiser un certain nombre de leurs services, ce qui ne se fait pas encore et qui pourrait être une nouvelle étape : un Village d'artisans qui aille encore un peu plus loin dans la mutualisation en partageant certains services comme l'accueil ou des locaux communs.

Le dossier est très bien engagé.

**M. Michel CHAMPREDON**

Très bien. Merci. Mme Christine Fessard.

**Mme Christine FESSARD**

Nous serons ravis si cela se passe et sur Gravigny et sur Normanville. Je crois que dans toutes nos communes rurales l'artisanat est très présent, et pour nous il est un important apport, notamment pour la dynamisation de nos tissus ruraux.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci. D'autres remarques ou questions sur ce Village d'Artisans ? Nous en avons déjà parlé.

**Convention de partenariat pluriannuel GEA / CMA27**

**M. Michel CHAMPREDON**

L'autre projet que nous menons avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat concerne la signature d'une convention sur trois ans (2013-2014-2015). Nous l'avons votée lors de notre dernier Conseil d'Agglomération, juste avant les départs en vacances. Je rappelle que cela se traduit pour 2013 par 19 800 € d'engagements de l'Agglomération du Grand Evreux.

L'objectif de la convention est simple : mieux connaître la situation des entreprises artisanales (phase de diagnostic) car il s'agit d'un enjeu important en matière d'emplois. Christine Fessard vient de rappeler l'importance qu'a la présence de l'artisanat dans les communes, rurales ou non, mais il est également un outil de diversification économique tout à fait essentiel.

Les enjeux visés par cette convention portent sur les besoins de recrutement à venir : qu'ils soient ponctuels, durables ou en alternance, il est nécessaire de bien les identifier. Par recrutement, entendez en même temps les emplois non délocalisables et les emplois à maintenir et développer.

Le deuxième enjeu est celui des entreprises à transmettre. Nous savons que la transmission d'entreprises est un sujet plutôt problématique dans notre beau pays. Organiser la reprise d'entreprises, la continuité des entreprises, est un enjeu vital pour nos territoires. Il est toujours attristant de voir un artisan prendre sa retraite et ne pas trouver de repreneur ni dans sa famille, ni dans le milieu de l'artisanat. Là encore nous rejoignons la remarque de Mme Fessard, un artisan qui ferme dans une commune rurale c'est de la vitalité communale en moins.

Le troisième enjeu, de manière plus globale, doit nous permettre de mettre en place ou de prévoir un certain nombre d'actions individuelles ciblées, parfois des actions à caractère collectif, pour accompagner les très petites entreprises artisanales de façon à permettre leur croissance et leur décollage, ce qui serait évidemment encore mieux. Parfois cela peut servir de haut parleur ou de porte-voix pour montrer aussi un certain nombre de problématiques ou d'enjeux.

Pour répondre à ces enjeux, la convention prévoit donc 60 diagnostics d'artisans et de TPE que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat réalisera, le GEA ayant accès aux informations nécessaires pour les enjeux que je viens de vous préciser.

Ce partenariat, je le salue, est une preuve vivante que « l'union fait la force », et avec cette convention, nous soutiendrons l'action de la Chambre de Métiers et d'Artisanat par le biais d'une promotion dans ses supports de communication, mais aussi nous l'associerons à des actions et aux initiatives visant les TPE et les entreprises artisanales.



Il s'agit d'un exemple vivant qui mérite d'être signalé. Chemin faisant, tout au long de l'année, nous proposerons un bilan de cette action au Conseil d'Agglomération avant d'aborder la deuxième année, puis la troisième année de notre conventionnement.

Je vous laisse la parole, M. Guy LAINEY.

*[La séance est suspendue.]*

**M. Guy LAINEY**

Je me réjouis, M. le Président, de ce partenariat qui s'instaure entre le GEA et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Eure. Je vous remercie également, mesdames et messieurs les élus, Conseillers communautaires, pour votre mobilisation envers les entreprises artisanales et la confiance accordée à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Eure dans ses différentes missions d'observation territoriale et d'audit des entreprises locales. Je rappellerai au passage que les PME, d'une manière générale, ont assuré 85% des créations nettes d'emplois dans l'Union Européenne entre 2002 et 2010. La Commission européenne souligne, par ailleurs, que la croissance annuelle de l'emploi dans les PME est deux fois plus élevée que dans les grandes entreprises, tous secteurs confondus. Les micro-entreprises (moins de 10 salariés) sont les plus actives, elles ont à leur crédit 58 % des nouvelles embauches entre 2002 et 2010, les entreprises les plus jeunes étant en général les plus dynamiques. En la matière, les sociétés de services pèsent près d'un quart des emplois nouveaux.

Cette nouvelle étape dans nos relations souligne la réussite d'actions ponctuelles de partenariat que nous avons déjà antérieurement engagées et qui se concrétisent officiellement aujourd'hui par la signature de cette convention. Je pense notamment aux métiers d'art avec Festiv'Art qui est maintenant un événement incontournable, sédentarisé à Evreux à la Halle des expositions, avec le soutien déterminant du GEA, de la Ville d'Evreux ainsi que du Département de l'Eure. Je ne rappellerai pas le Village d'artisans que nous avons initié bien avant la signature.

Aujourd'hui, c'est avec grand plaisir que nous allons officialiser nos relations.

Merci de votre confiance.

*[La séance reprend.]*

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. le Président.

**Mme Christine FESSARD**

C'est avec fierté que je vous donne à signer ces documents.

**M. Michel CHAMPREDON**

Il faut tout faire quand on est Vice-président.

**Mme Christine FESSARD**

N'est-ce pas !

**M. Michel CHAMPREDON**

Je reviens un instant sur le Village d'artisans. Vous me disiez tout à l'heure à l'entrée qu'il y avait un certain nombre de visites d'autres élus. Expliquez peut-être un peu à l'assemblée.

*[La séance est suspendue.]*

**M. Guy LAINEY**

Cela est dû à l'originalité du dispositif qui part, ainsi que je l'ai évoqué, d'un constat des besoins et d'une enquête immobilière alors qu'habituellement il était d'usage de construire des locaux et de chercher ensuite des occupants. Nous avons souhaité être l'initiateur de ce projet, en fait le Directeur de la Chambre de Métiers et de l'Eure était il y a une dizaine d'années en charge du développement économique et a imaginé ce concept en partant des besoins des entreprises, que nous n'avions pas l'habitude de consulter et qui avaient des projets latents qu'elles ne pouvaient pas réaliser pour différentes raisons (manque de temps des artisans et chefs d'entreprise, manque de structure administrative ou juridique permettant de se pencher sur le dossier, manque de possibilité d'extension sur leur site, manque de financements pour acquérir des terrains et entreprendre ces investissements). Nous avons donc proposé une première enquête portant sur les besoins immobiliers sur le département, laquelle a laissé entrevoir des possibilités de développement latentes, qui ne pouvaient pas se réaliser. Nous nous sommes tournés vers les différents EPCI pour les informer des demandes des entreprises artisanales présentes sur leur territoire et prêtes à s'engager sur des surfaces (de quelques centaines à quelques milliers de m<sup>2</sup>) nécessaires à leur développement. C'est ainsi que nous avons concrètement lancé ce concept par le Neubourg qui a répondu dès les années 2003-2004-2005 à cette proposition.

Aujourd'hui nous rencontrons des acteurs de différents territoires qui veulent s'imprégner de cette réussite puisque le dispositif garantit une sécurité pour le porteur de projet qui avant même d'engager des fonds sait qu'il aura des locataires qui attendent 100, 200, 300 m<sup>2</sup> de locaux locatifs.

*[La séance reprend.]*

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci pour ces compléments d'information. Merci M. Lainey.

---

### M. Michel CHAMPREDON

Nous allons aborder la partie suivante de notre Conseil d'Agglomération, après l'attribution de la Bourse à l'initiative à l'entreprise ENTOMA, le parcours entrepreneurial avec CitésLab, le Télécentre, le Village d'artisans et cette signature de convention.

A présent, nous allons évoquer le Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE) que nous avons décidé il y a plus d'un an, avec la mise en place de la « comitologie » classique (comité de pilotage, comité technique) et l'assistance du cabinet CMI, représenté par Marc Desforges.

Les trois vocables de la dénomination sont importants : plan, stratégie, économique. A travers eux, nous voyons exactement de quoi il s'agit.

Je donnerai d'abord la parole à Mme Sophie Buquet-Renollaud puis à Marc Desforges.

En tous cas, les 6 axes qui vous sont proposés à validation concernent :

- les industries cosmétiques de demain ;
- la santé active ;
- la diversification agricole à haute rentabilité ;
- le pôle de compétitivité Pharma Valley ;
- la logistique à haute valeur ajoutée ;
- l'économie sociale et solidaire (ESS).

Je donne la parole à Sophie Buquet-Renollaud pour quelques mots de présentation, puis à Marc Desforges.

### Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Lors du conseil d'agglomération du 27 décembre 2012, le cabinet CM International nous a fait l'exposé de la méthodologie retenue pour la construction du Plan Stratégique de Développement Economique. Notre volonté, dans l'esprit du programme de 2009, était de mettre en œuvre une stratégie qui réponde aux exigences de la crise et qui organise la résilience du territoire autour de ses atouts, une stratégie qui s'inscrit dans la temporalité des chefs d'entreprise et qui ne repousse pas l'action aux calendes grecques. Nous avons parlé tout à l'heure de « booster ».

Le choix s'est donc porté sur une stratégie à 2 vitesses :

- un travail d'identification des savoir faire locaux à valoriser pour permettre aux entrepreneurs d'atteindre collectivement la taille critique nécessaire pour conquérir des marchés nouveaux, et ce dans un objectif de court terme ;
- un second travail à plus long terme pour asseoir les compétences identifiées dans le long terme et faire de notre territoire un territoire d'excellence aux horizons du Livre Vert pour 2025. La démarche choisie, une démarche d'intelligence économique, est celle qui a été préconisée et qui positionne favorablement les projets du GEA dans le cadre de la future programmation européenne.

Le PSDE, c'est un projet pour l'avenir qui met en avant les axes majeurs de développement du territoire dans le but de réussir vite. Un projet vivant qu'il conviendra d'amender régulièrement. Ce travail n'est pas exhaustif, chacun a sa place pour faire vivre et prospérer notre territoire.

Nous vivons sur un territoire en bordure du plus grand bassin de consommation d'Europe. Les cartes sont éloquentes, l'épine dorsale du territoire est matérialisée par la RN154, autour d'elle s'organisent les flux de la filière cosmétique, de la Pharma Valley et de beaucoup de pôles de compétitivité. Une situation géographique qui nous impose de capter ces flux pour ne pas devenir une ville dortoir, une ville de la 3<sup>ème</sup> couronne. Aussi notre travail a-t-il consisté à préserver un équilibre harmonieux : une économie résidentielle fondée sur la satisfaction des besoins locaux et une économie productive qui permette de créer de l'emploi sur le territoire.

Notre volonté est de conforter notre position sur les filières pharmaceutique et logistique mais également de favoriser l'installation durable d'activités nouvelles sur le territoire. Construire un projet autour de l'industrie cosmétique c'est aussi créer des sources d'approvisionnement en matière première d'origine naturelle comme alternative aux molécules de synthèse et qui permettront de développer l'emploi sur le territoire.

Nous allons vous présenter ces projets autour de 6 axes. Je laisse la parole à M. Marc Desforges.

Vous avez le document sous les yeux normalement.

*[La séance est suspendue.]*

### M. Marc DESFORGES

Pour rentrer tout de suite dans le vif du sujet et mettre en application ce qui a été décrit à l'instant, je rappellerai que nous avons rencontré pour votre compte un grand nombre d'entreprises mais également de chercheurs, d'agriculteurs, de chambres consulaires, et très vite nous avons repéré – puisqu'il s'agit de notre métier et que nous sommes habitués à voir les tendances du marché – les marchés nouveaux ou relais de croissance qui vont permettre d'avoir une taille critique (environ 100 M€ du chiffre d'affaires) souvent nécessaire et d'atteindre des emplois nouveaux (environ 400 à 500 emplois pérennisés nouveaux). Nous avons ensuite essayé de voir si cela correspondait bien à la stratégie de votre territoire tel qu'il avait été très bien décrit dans le Livre Vert.

Je prendrai un exemple assez concret avant que David Rottmann, qui est un peu moins bavard que moi, passe plus rapidement sur les 5 autres axes de manière à ce que l'exposé reste bref.

Nous allons prendre l'exemple du CosmétoLab. L'idée, vous l'avez comprise, est à chaque fois de repérer un marché.

Le marché de la cosmétique ne marche pas si mal que cela, la France est leader, et en particulier sur le marché de la cosmétique bio qui représente 10 à 12% de croissance annuelle.

Deuxièmement, nous avons repéré des entreprises leaders de leur marché, non pas sur la cosmétique mais fournissant des équipements à ces leaders de la cosmétique. Nous avons remarqué avec elles qu'il allait y avoir un développement rapide d'un marché qui les intéresse beaucoup, puisque désormais il ne sera plus possible d'utiliser (ou en tous cas de moins en moins) des agents chimiques pour conserver la cosmétique. Il fallait donc trouver une manière de faire de la cosmétique sans chimie.

Nous avons rencontré quatre premières entreprises autour d'Agro-Hall, de la Chambre de Commerce et du GEA : SPX, InterteK, ALBEA et SDPP. Elles se sont montrées intéressées pour mener une réflexion commune, d'autant que SPX a trouvé le moyen de stériliser la matière, mais encore lui fallait-il trouver les emballages et l'ensemble des éléments qui puissent permettre d'aller se vendre sur le marché.

Vous voyez donc que là aussi le rôle de votre collectivité est un rôle clé pour faire se rencontrer des leaders mondiaux à Evreux de manière à répondre à la totalité des besoins du marché. Etre les premiers à sortir cette cosmétique bio représente un véritable challenge. Le succès a été immédiat puisque Cosmetic Valley, qui est un *cluster* mondial présidé par une personne du groupe LVMH, un leader mondial, a reconnu que vous aviez à Evreux les champions en la matière et qu'il était possible de mener des actions très intéressantes. Les professionnels de la cosmétique pensent qu'il y a à Evreux les bons partenaires pour développer les machines. Nous pensons que ces machines nouvelles peuvent créer environ 20 M€ de chiffre d'affaires dans les années à venir avant une deuxième étape qui consistera à attirer une dizaine d'entreprises réalisant de la cosmétique sans conservateur, tout cela en lien avec AgroHall et l'excellence de la recherche menée par Mme Orange ici présente, pour arriver sur notre objectif de 100 M€ de chiffre d'affaires.

Désormais, tout ceci n'est plus un projet mais est en train de se monter. Je crois d'ailleurs que le Président de la Chambre de Commerce ainsi que certains autres intervenants pourront confirmer mes propos.

Vous avez à présent compris le principe qui prévaut à chacun de nos 6 axes : un marché, des leaders locaux qui peuvent se réunir grâce à vous. Avec cela, nous espérons organiser et concrétiser rapidement les quêtes d'un marché et la pérennisation d'emplois nouveaux sur le territoire.

Je passe la parole à David Rottmann, qui est plus rapide que moi.

#### **M. David ROTTMANN**

Je vais vous présenter les trois premiers axes sur lesquels nous avons travaillé le plus précisément puis les trois suivants.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Nous sommes à la page 5 du document.

#### **M. David ROTTMANN**

Je n'aurai pas le temps d'entrer dans le détail de chacun des axes, vous avez l'ensemble des éléments sur le document.

Pour vous expliquer rapidement la construction de ces axes et des six présentations que vous allez avoir, nous avons représenté d'un côté l'ambition du territoire d'Evreux en matière de positionnement à 2025 – l'échéance du Livre Vert – sur chaque axe et, à droite de la page, la cohérence de cet axe avec les orientations du Livre Vert. Tous les axes du PSDE s'intègrent donc complètement dans le Livre Vert et s'en inspirent. Vous avez enfin le schéma du plan d'action qui se décline entre demain – puisque des actions vont être menées tout de suite -, le moyen terme et le long terme (2025).

J'attire votre attention sur un dernier point qui est ce que nous appelons le seuil de crédibilité économique, représentée par une ligne en pointillés au milieu. Pour nous un territoire devient crédible sur un certain secteur quand il arrive à attirer un certain nombre d'entreprises. Tel est l'enjeu du travail sur les synergies entre les entreprises : parvenir à leur faire atteindre la taille critique suffisante pour leur permettre de s'adresser à un marché à la fois local, national et international.

Sur l'axe 1, dont la première action est le CosmétoLab qui vient de vous être présenté, il faut savoir qu'aujourd'hui les entreprises du territoire disposent d'une réelle avancée technologique pour produire des cosmétiques sans conservateurs. Cette avancée technologique s'est traduite par une avancée organisationnelle puisque tous les acteurs de la chaîne se sont regroupés pour pouvoir amener cette cosmétique sans conservateur, qui est un produit très porteur, sur le marché.

Cette avancée technologique ne peut présenter un avantage concurrentiel que sur 1, 2, peut-être 3 ans. Au-delà, ces entreprises seront rattrapées. L'intérêt est donc de partir de cette dynamique actuelle, de continuer la création du CosmétoLab, d'implanter des nouvelles PME en rapport avec la cosmétique pour que le territoire d'Evreux soit à 2025 le secteur, le *backoffice* où les grandes marques de cosmétique, parisiennes pour la plupart, viendront produire leur cosmétique.

S'agissant de l'axe 2, l'idée de départ sur la santé active est un simple chiffre : la différence de coût pour la sécurité sociale et les mutuelles entre une personne active et une personne non active est de 250 € par an. Il s'agit d'un énorme marché mais avant tout d'un énorme enjeu sociétal.

Si nous arrivons à trouver des nouvelles solutions – des tendances existent comme la prescription du sport par les médecins et son remboursement – et à valoriser ces 250 €, alors nous aurons un très grand marché et nous pourrions résoudre une partie du problème du financement de la sécurité sociale.

Aujourd'hui, nous avons sur le secteur un hôpital de pointe reconnu et un hôpital de jour privé, La Musse. L'idée est que le territoire d'Evreux devienne l'endroit où soient développées toutes les solutions de santé active qui permettent de faire baisser les coûts de la santé.

S'agissant de l'axe 3, qui concerne l'agriculture et plus précisément la diversification agricole, aujourd'hui nous pouvons dire du territoire d'Evreux qu'il a une agriculture céréalière et d'oléagineux. Je pense que je ne vous apprend rien sur le sujet. Cette agriculture donne un niveau de revenus satisfaisant aux agriculteurs par rapport à d'autres régions. Nous n'allons donc pas complètement basculer sur une agriculture bio ou autre alors que les céréales d'Evreux sont les meilleures céréales du monde et que les prix mondiaux actuels des céréales en font un *business* plutôt rentable. En revanche, l'orientation stratégique de cet axe propose de conforter ce modèle économique grâce à des filières à haute technicité, c'est-à-dire de diversifier le modèle économique agricole pour être plus résilient autant aux intempéries qu'à la conjoncture mondiale et pour être davantage créateur d'emplois avec d'autres filières, tout en s'inscrivant dans le développement durable.

La première action prévue consistera à monter quatre à cinq ateliers agricoles en travaillant notamment avec l'hôpital de La Musse – mais aussi, nous l'espérons, avec le Centre Hospitalier – sur la production locale de maraîchage pour les hôpitaux et leur cuisine centrale et sur la méthanisation, tout cela devant amener les agriculteurs, et particulièrement les jeunes agriculteurs, à développer un modèle agricole plus équilibré et tout aussi rentable sur le territoire d'Evreux.

L'axe 4 est un axe sur lequel nous avons moins travaillé dans le cadre de cette mission. Toutefois, il représente une filière très importante pour le territoire d'Evreux et l'avenir de la pharmacie.

Evreux ne sera pas le territoire de la recherche et du marketing, ou moins que d'autres, mais il est un territoire de production pharmaceutique. Là-dessus d'autres créneaux se développent, notamment sur la galénique, les différents modes de distribution du médicament.

Il est prévu, pour arriver au seuil de crédibilité économique, de rencontrer les différents acteurs présents sur le territoire pour voir, avec eux, quelle synergie peut être développée dans des projets concrets.

Il faut qu'Evreux qui est à un carrefour stratégique de la Pharma Valley qui va de Rouen jusqu'à Orléans reste la place forte de cette Pharma Valley.

L'axe 5 concerne le secteur de la logistique, également très présent à Evreux. Ce secteur de la logistique a un enjeu principal, celui de la rentabilité. Aujourd'hui ces entreprises ont de très faibles marges et leur rentabilité est très compliquée, tant le marché est concurrentiel et difficile pour les chefs d'entreprises.

Avant d'essayer d'attirer d'autres entreprises de logistique sur le territoire, il faut conforter les entreprises locales en poursuivant les efforts qui ont été menés sur les infrastructures et en réfléchissant à d'autres modes de transport, notamment par la Nouvelle Ligne Paris-Normandie et le développement du fret ferroviaire. Nous ouvrons une autre piste qui est celle du fret aérien autour de la base 105, une piste qui doit encore être étudiée.

Enfin, il s'agirait d'aller vers plus de valeur ajoutée, notamment avec le secteur porteur du e-commerce pour lequel les entreprises de logistique peuvent essayer de monter vers l'amont de la chaîne pour amener plus de services à l'ensemble des plateformes du e-commerce mais aussi, demain, à tous les commerces de détails qui seront obligés d'avoir leur plateforme internet.

L'axe 6 est en quelque sorte un axe transversal. Dans tous les axes que nous avons développés, nous cherchons en effet à résoudre des problématiques économiques et problématiques sociétales (santé, cosmétique, transport). Cet axe vise donc à ce que le territoire d'Evreux devienne un territoire pionnier en économie sociale et solidaire.

Un des grands enjeux de l'économie sociale et solidaire est le passage à l'échelle puisqu'il s'agit de petites structures qui dépendent des subventions et n'ont pas la liberté d'agir pour développer leur modèle d'entreprises sociales. Nous pensons qu'en les regroupant ensemble nous pourrions atteindre la taille critique qui permettrait de développer des *business models* pérennes et innovants dans un secteur en plein boom et de résoudre aussi bien des problématiques économiques que des problématiques sociales et sociétales.

Voilà pour les 6 axes.

[La séance reprend.]

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci monsieur pour cette présentation synthétique. J'ouvre le débat. Gérard Silighini.

**M. Gérard SILIGHINI**

J'aurais une question sur l'axe 2. Vous êtes passé un peu rapidement et j'avoue à ma grande honte ne pas avoir bien compris ce que signifiait : « *En 2030, le Grand Evreux aura constitué – à l'instar du cluster de la Santé innovante – des écosystèmes innovants d'entreprises autour de ses hôpitaux publics et privés qui vont adresser le marché national et international avec des solutions de santé active* ». Très honnêtement, dit comme cela, je ne comprends pas bien.

**M. Michel CHAMPREDON**

Michèle Rive.

## **M. Gérard SILIGHINI**

Non, mais j'aimerais vraiment une explication. Nous avons évoqué cela en comité de pilotage. Je suis intervenu là-dessus au premier comité, et peut-être interviendrai-je à nouveau pour que nous posions des garde-fous si nous sommes toujours sur la même logique. Je n'étais pas au second comité de pilotage, mais Nathalie Blanc y était et m'a dit qu'il n'y avait pas eu de modifications par rapport à cela ; or, ici, je ne retrouve pas tellement mon objection.

## **M. Michel CHAMPREDON**

Allez-y, M. Desforges, pour l'explication de texte.

[*La séance est suspendue.*]

## **M. Marc DESFORGES**

Je vais peut-être prendre deux exemples plutôt que cette phrase effectivement un peu complexe que vous avez citée et je répondrai à votre objection dont je me souviens très bien.

Deux exemples.

Nous avons une entreprise qui s'appelle STENDO qui, à partir d'une étude de prix Nobel, a créé un produit qui permet de faire des micro-massages à des patients et ainsi stimuler le système cardiaque. Nous avons voulu mettre en lien cette entreprise avec La Musse, ce qui a été fait avec succès, et au lieu d'attendre encore 5 à 10 ans d'avoir des essais cliniques reconnus sur certaines maladies – ce qui va être très long pour créer du chiffre d'affaires et de l'emploi – nous avons, sans prétendre atteindre un effet thérapeutique démontré par rapport à telle ou telle maladie, mis en test ce produit pour voir ce qu'il peut donner, notamment par rapport au marché des kinésithérapeutes ou des hôpitaux dont certains patients restent longtemps alités. Nous allons voir si ce système peut permettre d'éviter la perte de muscles liée à des périodes d'alitement prolongé. Comme La Musse est en train de créer une école de kinésithérapie, si ce premier essai fonctionne, nous pourrions permettre à cette entreprise de se développer sur le marché du bien-être plutôt que sur le marché de la thérapie. Voilà un premier exemple un peu technologique.

Deuxièmement, nous avons constaté, avec des mutuelles, qu'une fois que les patients cérébro-lésés sortent de l'hôpital, ils ne sont pas encore totalement aptes à recouvrer une vie normale du point de vue santé et encore moins à retourner à une vie professionnelle.

Au travers des six ateliers qui vont être créés autour de La Musse sur le *cluster* n°3, nous allons permettre à ces personnes-là de tester pendant environ deux mois leur aptitude à travailler, les uns sur du maraîchage, les autres sur la taille de vergers, d'autres encore sur les plantes cosmétiques. Nous allons leur apprendre, en quelque sorte, un métier sur place, en prolongeant leur séjour de deux mois et avec l'aval des médecins de La Musse qui vérifieront que ces travaux correspondent aux capacités des patients. Nous espérons ainsi permettre à ces derniers de retourner chez eux et de retrouver un emploi.

Voilà des solutions très pratiques qui permettent, soit en prévention soit en post-thérapie, d'essayer de concourir à une meilleure santé, et plus généralement à un bien-être des personnes, ce qui correspond au besoin sociétal dont a parlé David Rottmann. En même temps, nous espérons que STENDO génère une trentaine de créations d'emplois d'ici trois ans, dont trois emplois pour les maraîchages.

Petit à petit, nous inventons des solutions, et avec des financeurs extrêmement intéressés, les mutuelles, qui voient un intérêt à ces dispositifs de prévention ou de post-thérapie, celui de soulager leurs comptes puisque des personnes qui retrouvent plus vite la santé et un emploi consomment moins de médicaments. Nous allons donc essayer dans l'année à venir de signer une convention avec deux ou trois mutuelles de manière à les intéresser au financement de cette jeune entreprise et prouver que le produit a un impact sur la baisse des coûts de la santé, et ce pour rentrer dans un cycle positif.

Voilà l'idée générale sur la manière de répondre à cet enjeu sociétal en s'appuyant sur les hôpitaux et une trentaine de petites *start-up* les environnant.

Je vais répondre à votre seconde question, qui était plutôt une objection si je me souviens bien. Vous vous demandiez si le succès éventuel de cette opération ne risquait pas d'inciter les rares médecins qui demeurent dans ce département très rural à venir travailler autour de La Musse et ainsi désertier encore un peu plus les campagnes.

Depuis, nous travaillons sur une piste, elle n'est pas totalement aboutie mais elle entend plutôt que La Musse et autres hôpitaux soient un support pour ces médecins de campagne qui se sentiraient peut-être moins isolés et se verraient apporter des solutions à leurs problématiques, notamment lorsqu'ils ont besoin d'un remplaçant pendant leurs congés. Je vais peut-être vous sembler un peu sexiste mais je pense notamment aux femmes médecins qui cherchent à avoir une vie familiale en même temps que leur vie de médecin de campagne. Un tel dispositif peut rendre plus sexy le fait de venir travailler dans les campagnes. Cela fait partie des projets, des 30 idées que nous avons imaginées.

Nous avons essayé de prendre en compte votre objection et de la retourner comme une idée à partir de laquelle nous pouvons peut-être créer des manières de s'organiser pour que davantage de médecins viennent dans les campagnes et se sentent moins isolés, plus efficaces, et puissent avoir une vie familiale et une vie professionnelle épanouies. En tous cas, cela mérite d'être testé, et c'est ainsi que nous avons imaginé de répondre à votre objection entre les deux comités de pilotage.

[*La séance reprend.*]

**M. Michel CHAMPREDON**

Toujours sur le même sujet, Gérard Silighini.

**M. Gérard SILIGHINI**

Il s'agissait davantage d'une recommandation que d'une objection. J'espère que vous vous en souvenez, je crois même avoir utilisé à l'époque l'image de la langue d'Esopo en disant que ce projet pouvait être la meilleure comme la pire des choses du monde. La meilleure chose du monde à partir du moment où il devient une enseigne forte qui attire du personnel médical sur l'ensemble du territoire ; la pire chose du monde à partir du moment où il crée un territoire économique hyper-médicalisé et qu'il désertifie le reste du département. Les choses avaient été posées ainsi. Quand je dis qu'il s'agit davantage d'une recommandation que d'une objection, cela veut dire qu'il faudra mettre en place une évaluation continue qui marque bien si nous allons vers le pire ou vers le meilleur. Je partage tout à fait votre optimisme mais il faut poser ce garde-fou et que nous ayons des évaluations parce que la démographie médicale de ce département ne permet pas que nous prenions des risques à outrance.

**M. Michel CHAMPREDON**

Michèle Rive.

**Mme Michèle RIVE**

Merci pour ce travail tout fait intéressant et passionnant. J'imagine que vous ne nous dites aujourd'hui qu'un dixième de ce sur quoi vous avez travaillé. Je voudrais tout de même souligner – puisque cela ne m'est pas apparu dans votre présentation – la nécessité de voir ce qui se passe à côté, ailleurs. Je ne prendrai que deux exemples. Vous avez parlé de maraîchage autour des hôpitaux ; or, une association ébroïcienne, Aurore, travaille sur le maraîchage bio, il faudrait qu'il puisse y avoir au moins des contacts voire des partenariats. Deuxième exemple : vous évoquez la possibilité de devenir un territoire pionnier de l'ESS, un modèle que je soutiens complètement : or, il existe déjà un organisme national de l'ESS, qui s'appelle le Labo de l'ESS et a des propositions tout à fait intéressantes. Et vous avez évoqué les médecins mais des contacts sont-ils prévus avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), par exemple, pour pouvoir travailler à plusieurs sur ces projets importants et intéressants.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci. Mme Christine Fessard.

**Mme Christine FESSARD**

Je voudrais revenir sur l'axe 5. Celui-ci évoque dans les éléments du Livre Vert la ré-industrialisation du territoire. Je sais que les axes doivent encore être étayés, je sais que pour la clarté du propos vous insistez peut-être sur les logisticiens eux-mêmes, cependant un élément me gêne un peu : quand sont évoqués les problèmes de transport, nous ne devons pas oublier les problèmes de stockage, de surfaces de stockage. Je vois certains bâtiments à Quittebeuf-sur-Seine, notamment, qui reçoivent du stockage pour le e-commerce, et ce sont des espaces très importants. Cet élément n'est pas tellement évoqué ici mais, à mon avis, il doit venir en corrélation.

Une chance d'Evreux aujourd'hui est qu'elle a tout de même de très grosses entreprises de l'e-commerce (L'Homme Moderne, Clause, Fnac Jouets...). Pour la ré-industrialisation, j'ai donc envie de dire que la pompe est déjà amorcée mais il ne faut pas perdre de vue que si les entreprises ne sont pas présentes, le fret jouera son rôle mais cela ne suffira peut-être pas. Je ne sais pas si ces éléments n'ont pas été évoqués pour ne pas nuire à la clarté du propos mais cela me gêne un peu car sans les entreprises nous n'aurons pas d'e-commerce et de logistique déployée derrière.

**M. Michel CHAMPREDON**

Vous répondrez après à toutes les questions, M. Desforges.

M. Serge Le Bec.

**M. Serge LE BEC**

Je voulais tout de même rappeler notre charte forestière de territoire et notre travail au niveau des espaces naturels de la ville et de l'agglomération qui constituent 25 à 30 % du territoire. En termes d'axe économique de développement, tant dans le développement de ces cadres de vie qui assurent aussi, d'une certaine manière, une bonne santé de la population par les usages qu'elle en fait, et tant le travail qui est mené actuellement pour le développement de la filière bois n'apparaissent pas, ou alors peut-être en pointillés dans les domaines agricole et horticole. Il s'agit tout de même d'un domaine sur lequel l'agglomération a misé, et cet axe-là ne se trouve pas dans le document.

**M. Michel CHAMPREDON**

M. Philippe Vivier.

**M. Philippe VIVIER**

Je voudrais revenir sur l'axe 3. Le territoire agricole du GEA est aujourd'hui un territoire peu diversifié puisque nous avons principalement des cultures céréalières. J'ai du mal à comprendre cet axe aussi en matière de méthanisation que de productions maraîchères. Je souhaite souligner tout de même que les terrains de l'agglomération ne sont pas les terrains les plus propices au maraîchage comparativement aux terrains de la vallée de Seine, que la ressource en eau est excessivement limitée sur le territoire du GEA pour une utilisation agricole en concurrence avec les autres utilisations, notamment humaines.

Et, enfin, j'ai peine à voir ce que cet axe tel qu'il est présenté va apporter en termes de génération de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée au territoire.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci. Y'a-t-il d'autres questions ? Thierry Quennehen.

**M. Thierry QUENNEHEN**

En complément de la question de M. le Maire de Normanville, je me posais la même question à propos de la création de valeur sur au moins deux axes. En matière de santé active, nous voyons bien que le financement passe par la sécurité sociale et peut-être éventuellement par les mutuelles. Quant à l'ESS, il s'agit d'une économie subventionnée. La question est donc : D'où vient l'argent ? Qui va financer ? Nous pouvons comprendre que le public finance les activités et qu'une fois devenues rentables, elles partent vers le privé. Mais surtout quel est le temps de retour ? C'est-à-dire quel est le temps entre les actions que nous aurons menées et le moment où elles deviennent réellement créatrices de valeurs ?

**M. Michel CHAMPREDON**

Michèle Rive, à nouveau.

**Mme Michèle RIVE**

Pour revenir sur ce que vient de dire Thierry Quennehen, l'économie sociale et solidaire n'est pas uniquement une économie basée sur les subventions. Une toute petite partie est effectivement liée à l'insertion mais la plus grande part de l'économie sociale et solidaire est basée sur une économie sans subventions.

**M. Michel CHAMPREDON**

François Bibes.

**M. François BIBES**

Je reviendrai sur l'axe 2. Sur ma commune, nous avons créé un mini-pôle médical avec une dentiste, quatre médecins et cinq paramédicaux. Nous avons travaillé en toute indépendance, sans tenir compte de l'ARS, ce qui nous ressemble un peu. Actuellement, nous essayons de continuer à muscler ce pôle médical. Je pense qu'au niveau de l'agglomération, au moins sur deux autres sites, au nord-est et au nord, des collègues essaient de procéder de même. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine, j'ai mis 25 ans. Un médecin est venu s'installer ; à présent ils sont quatre. Une dentiste est venue s'installer. Et la commune a installé cinq paramédicaux. La commune a construit. Pendant les six premiers mois, nous avons instauré des demi-loyers. Ce sont des créations de cabinets, ce ne sont pas des transferts de cabinet. Puisque nous étions les maîtres en la demeure, nous avons choisi cette formule. Cela crée une médecine de proximité très appréciée.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci François Bibes. Quand M. Bibes parlait de l'ARS, il évoquait l'Agence Régionale de Santé. Je crois que nous le prononçons plutôt ainsi habituellement. Je précise pour éviter les incompréhensions, le lecteur aura rectifié de lui-même comme on dit.

Thierry Desfresnes.

**M. Thierry DESFRESNES**

Tout d'abord je suis désolé, je suis membre de la 5<sup>ème</sup> commission, je sais qu'une réunion s'est tenue il y a une semaine à peine pour présenter ce Conseil communautaire extraordinaire sur le développement économique et malheureusement je suis arrivé trop en retard pour y faire un certain nombre de remarques. Je vais donc devoir les faire ce soir.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des axes comme un certain nombre de collègues, je resterai sur des questions d'ordre plus général.

J'ai entendu des éléments intéressants dans les présentations qui ont été faites, notamment la présentation de Sophie Buquet-Renollaud, plus équilibrée, et qui traçait quelques pistes qui n'ont pas été évoquées par la suite. Il a été question d'économie sociale et solidaire à laquelle je suis évidemment très attaché. En revanche, je reste tout de même sur ma faim quant à la présentation qui a été faite sur la méthode et la réalisation générale de cette étude.

J'ai noté dans la présentation qui a été faite qu'il était question de « conquêtes de marchés », d'« avantage concurrentiel », de « compétitivité » etc. Voici les termes qui ressortaient le plus de ce projet dans sa présentation. Cela montre bien que ce projet a été construit dans un esprit de concurrence entre les territoires. Cela a d'ailleurs été rappelé en ces termes : il faut faire plus vite que les autres ; il faut être plus attractif que les autres. En fait, nous sommes bien sur un projet de concurrence entre territoires, avec les autres agglomérations. De ce point de vue, je trouve que le projet est assez décevant, nous aurions pu faire autrement que de partir sur cette base dont il est question tous les jours dans les discours que nous entendons ici ou là, y compris dans les médias.

Je reviendrai d'ailleurs sur le tout début de votre présentation, M. Desforges, où vous nous avez dit que pour travailler sur ce projet vous aviez rencontré beaucoup d'entrepreneurs, de chercheurs, de membres des chambres consulaires. Très bien. Je n'ai rien contre, au contraire, mais à aucun moment vous n'avez parlé des salariés ou de leurs représentants. Que pensent les salariés d'Evreux de cette question du développement économique à l'échelle du territoire. Je pense qu'il s'agit tout de même d'une question importante. Je pense que les salariés d'Evreux ont aussi leur mot à dire, et nous n'avons jamais manqué de



dire dans les réunions préparatoires qu'il fallait associer les salariés et les syndicats qui eux aussi ont une vision de la question. Or visiblement, si j'ai bien compris, à aucun moment cela n'a été fait.

Je comprends bien que mon intervention détonne par rapport à tout ce qui a été dit mais j'aimerais reposer la vraie question : pourquoi un développement économique du territoire et pour qui ? Doit-il être d'abord pour les habitants de l'Agglomération, pour répondre à leurs besoins, nous sommes tout de même là pour cela. Ou doit-il être utile à une certaine conception de l'économie libérale, qui prône la concurrence, la compétitivité, l'attractivité ?

Voilà les questions que je voulais poser à ce stade, et il faut les poser car nous avons là un projet économique qui va nous engager pour un certain nombre d'années.

Je suis tout de même en charge de la cohésion sociale et territoriale dans cette Agglomération et je ne suis pas sûr qu'en procédant ainsi nous facilitons la cohésion sociale et territoriale.

Je le redis, certains éléments sont intéressants mais la méthode et la présentation qui ont été choisies me heurtent.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

M. Desforges.

[*La séance est suspendue.*]

**M. Marc DESFORGES**

J'ai noté dix points, je vais essayer d'être bref.

Sur le premier point, madame, il faut savoir que chaque axe a fait l'objet de trois réunions de trois heures avec des spécialistes, lesquelles ont été résumées lors d'une réunion de trois heures et demie la semaine dernière. Le Président nous avait demandé de vous épargner de longs discours et d'essayer de vous donner envie de lire le document que vous recevrez certainement et qui rentre évidemment davantage dans le détail.

Le rapport en lui-même n'a absolument aucune importance, l'essentiel est le passage à l'acte, ce qui touche à une question qui a été posée. Tout notre travail n'est pas d'être géniaux et de produire un beau rapport ; nous cherchons à savoir si dans moins d'un an les acteurs de votre territoire, sans les consultants que nous sommes, peuvent travailler, et si au bout de 3 ans les entreprises que nous imaginions sur votre territoire peuvent y être montées de manière à ce qu'au bout de 5 ans 500 à 600 emplois soient créés. Nous sommes sur un temps relativement court de réalisation.

Je reprendrai l'exemple de la cosmétique en entrant davantage dans le détail pour vous montrer quel peut être le rôle de la collectivité dans l'aspect coopératif (et non concurrentiel) du dispositif. La cosmétique sans chimie, tout le monde en rêve. Nous savons bien que les adjuvants chimiques qui se trouvent dans les produits cosmétiques ne sont pas bons pour la nature et encore moins bons pour ceux qui se les appliquent. Inversement, sans chimie, les produits cosmétiques laissés comme cela peuvent rapidement donner des petits champs verts qui ne sont pas très sympathiques le matin quand on se pommade. Il faut donc trouver une solution. Or, aujourd'hui, cette solution n'existe pas. L'avantage coopératif de votre territoire tient au fait qu'il s'y trouve tous les acteurs susceptibles de trouver une solution s'ils travaillent ensemble. Nous créons ainsi du chiffre d'affaires – et effectivement nous cherchons à être les plus rapides à trouver la solution pour développer des emplois ici à Evreux plutôt qu'ailleurs, mais nous n'en faisons pas disparaître puisqu'aujourd'hui, en la matière, ils n'existent pas. Voilà un peu le principe.

Deuxième question de Madame, s'agissant des porteurs existants d'ESS et d'entreprises. La méthode consiste à identifier des créneaux d'activités. Nous n'avons pas dit que sur un créneau d'activités nous allons amener un concurrent, nous vérifions d'abord si le porteur de ce projet n'est pas une association intermédiaire ou une entreprise existante pour capter ce chiffre d'affaires. D'ailleurs dans l'exemple de la cosmétique, nous partons d'un créneau nouveau de 100 M€ de chiffre d'affaires mais d'abord en s'appuyant sur les quatre entreprises existantes avant de créer une dizaine d'entreprises nouvelles. Tel est le principe que nous vous recommandons : trouver des créneaux d'activités, voir comment ils peuvent naître ici plus rapidement et s'ils peuvent permettre de conforter avec 10 à 20 % de chiffre d'affaires supplémentaire une entreprise qui existe déjà en trouvant une meilleure taille critique. Cela est encore plus favorable car, dans ce cas-là, les 10% de chiffre d'affaires nouvelles confortent 100% du chiffre d'affaires, si vous avez suivi mon raisonnement.

Troisièmement, le laboratoire de l'ESS est effectivement notre partenaire pour tout ce que nous faisons en la matière. Nous nous rejoignons donc sur ce point, Madame.

Sur le stockage, il est bien compris même si nous avons été extrêmement rapides sur ce point. Ce que nous appelons logistique à haute valeur ajoutée est bien cela. C'est-à-dire que si vous prenez le métier de la logistique tel que le public le voit, on imagine soit un entrepôt vide avec très peu de personnel et un *Fenwick* par ci, par là et, d'autre part, des transporteurs qui travaillent jour et nuit. Tout le travail est d'essayer d'aller vers du stockage qui intègre de plus en plus d'opérations de transformation ainsi qu'il est d'usage dans le e-commerce. L'objectif est donc de passer d'entrepôts de 1 000m<sup>2</sup> avec une personne à des entrepôts de 1 000 m<sup>2</sup> avec 15 à 30 personnes. Tel est bien notre objectif, je n'ai pas le temps de développer mais nous nous rejoignons bien, Madame, sur cet objectif, crucial pour conforter ce qui existe et apporter de la valeur ajoutée. Nous nous apercevons aujourd'hui que le distinguo entre la logistique et l'industrie est beaucoup plus faible et qu'il faut donc aller vers des métiers à plus forte valeur ajoutée.

S'agissant de la filière bois, ainsi que d'autres filières, je rappellerai que notre étude en aucun cas ne vise à l'exhaustivité. Je ne dis pas que tous les créneaux possibles ici à Evreux ont été détectés. Nous avons proposé de prendre les trois premiers pour mettre en place une méthode, à la fois libérale et coopérative, que tous les bords politiques nous achètent, et prouver que celle-ci peut fonctionner. Elle est certes un peu nouvelle puisqu'il s'agit d'abord de détecter un marché, de repérer les entreprises susceptibles de s'en emparer et les encourager à coopérer. Tout cela est assez nouveau. La commande qui nous avait été passée consistait de manière très pragmatique à trouver trois créneaux, à en monter un (CosmeticLab) avant éventuellement d'en monter un autre. En aucun cas nous ne disons que ceux qui ne sont pas cités aujourd'hui ne sont pas de bons créneaux ; nous disons simplement que dans le temps imparti et avec l'argent que vous avez bien voulu nous confier, nous avons essayé de prouver qu'une méthode était possible et surtout que le territoire n'est pas sans moyens pour influencer avec volontarisme sur le cours de l'économie. Les entreprises ne peuvent pas grand-chose ; en revanche, en les fédérant autour de marchés, la collectivité locale peut inciter, favoriser, accompagner avec volontarisme. Nous pensons que la collectivité retrouve ainsi sa fonction, telle est la démonstration que nous voulons faire mais, encore une fois, le projet n'en est pas à son aboutissement, nous espérons qu'un exemple, puis deux, puis trois, donneront envie à d'autres secteurs de le faire, et tant mieux si la filière bois s'empare de cette méthode et crée un 7<sup>ème</sup> axe. Je donne ici mon avis mais bien sûr, vous êtes les élus et vous déciderez.

Il me reste trois questions si j'ai encore le temps.

Sur l'axe 3 et les céréales, je crois, Monsieur, que vous connaissez bien l'agriculture locale, et justement l'accord que nous avons passé avec Cap Seine, les agriculteurs et vos représentants, tient compte du fait qu'il ne serait pas raisonnable de demander à des agriculteurs qui aujourd'hui vivent bien de la céréale d'arrêter d'en produire. Ce n'est pas cela le sujet. Le sujet est d'imaginer une solution si demain les cours mondiaux devaient être moins favorables et se demander comment l'agriculture peut faire si nous voulons qu'elle crée demain des emplois, notamment pour des jeunes agriculteurs.

Le challenge est d'installer 6 jeunes agriculteurs et d'essayer des méthodes nouvelles. Vous avez, par exemple, une recherche de pointe pour essayer d'éviter les entrants chimiques dans l'agriculture avec des techniques tout à fait nouvelles. Mme Orange vous en parlerait mieux que moi. Est-ce qu'à l'échelle de six ateliers, qui seront six petites fermes expérimentales, nous pouvons démontrer que nous pouvons faire du maraîchage, des produits cosmétiques, non seulement conservés – pour faire de la cosmétique sans adjuvants – mais dont les matériaux agricoles seront également sans chimie ? Dans ce cas-là, vous reprenez trois ans d'avance sur les autres. Nous allons le faire par des tests mesurés qui, s'ils fonctionnent et si demain l'activité agricole sur les céréales marche moins bien, permettront d'avoir des prototypes à étendre sur une agriculture qui sera peut-être, à ce moment-là, heureuse de travailler sur le sujet.

D'autre part, toujours dans ce système de coopération, la méthanisation est intéressante : les matières méthanisables produites par les céréales peuvent produire de l'énergie et faire baisser les coûts sur des fabrications de maraîchage, de plantes et autres. Là aussi nous essayons de trouver des centres d'économie grâce à la mutualisation. C'est ainsi que nous espérons, non amener une valeur ajoutée aux céréales et aux activités agricoles dominantes, mais préparer à trois ans des activités de diversification.

L'intervention de M. Bibes relève plutôt de la proposition, je ne vais donc pas y répondre. Votre idée de Maison médicale va tout à fait dans le sens de ce que nous essayons de faire naître, et s'il peut y avoir deux nouveaux projets, ils créeront d'autres emplois. Nous pouvons en effet tirer parti de votre exemple pour mener d'autres projets et résoudre ce problème de désert médical que semble craindre certains de vos élus avec juste raison.

**M. Gérard SILIGHINI**

Nous ne le craignons pas, il est déjà là !

**M. Marc DESFORGES**

Il est déjà là, pardon. Mais vous avez raison, trouvez des solutions très concrètes partant de solutions déjà existantes ou à travailler ensemble.

Dernière question sur le temps de retour : il est de trois ans.

*[La séance reprend.]*

**M. Michel CHAMPREDON**

Le temps de retour est de trois ans. L'évaluation du dispositif sera aussi à mettre en place, sans oublier la question des financements.

Mme Sophie Buquet-Renollaud.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Je voudrais juste répondre à deux questions, d'abord celle de Michèle Rive. Qu'elle ne s'inquiète pas, nous sommes en contact avec Aurore, nous l'avons déjà intégrée dans un précédent volet, quand nous avons travaillé sur le maraîchage bio et les zones de captage.

Pour le laboratoire de l'ESS, nous allons signer d'ici la fin de l'année une convention de partenariat avec l'Agence pour le développement de l'économie solidaire, qui m'avait justement invitée à la soirée bilan du labo de l'ESS. Nous sommes très en contact.

J'évoquerai également les pôles territoriaux de coopération économique puisqu'un appel à projets a été lancé conjointement par Benoît Hamon et Cécile Duflot pour développer ces pôles qui ont pour objet de favoriser la coopération entre entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises commerciales et collectivités territoriales, centres de recherches, organismes de formation. Nous sommes tout à fait avec l'axe 2 concernant la santé active sur un projet qui peut constituer un excellent socle pour un pôle de coopération économique territorial. Nous sommes effectivement dans cette logique de coopération sur laquelle M. Desforges a déjà bien répondu. Nous souhaitons donc répondre avec ce projet-là à l'appel à projets à la fin du mois d'octobre.

A Thierry Desfresnes qui parlait de la consultation des salariés, je me souviens qu'il avait évoqué ce point dès le début, nous l'avions pris en compte en pensant que le CESE était le lieu le plus adapté pour répondre à cette légitime attention. Je sais que cette décision ne l'avait pas satisfait mais le CESE avait été intégré au comité de pilotage justement pour cette raison.

**M. Michel CHAMPREDON**

M. Laheye, à nouveau.

**M. José LAHEYE**

Pas à nouveau, pour la première fois.

**M. Michel CHAMPREDON**

Je pensais que nous nous acheminions vers la fin du débat.

**M. José LAHEYE**

J'ai trois petites remarques très courtes.

Il est d'abord nécessaire, dans cette société, de satisfaire les besoins. Quand nous voyons la gêne des populations, la satisfaction des besoins doit être ce qui prime. J'aimerais connaître également la statistique sur les autoentrepreneurs. Nous allons créer de nouvelles entreprises, ce qui est une bonne chose pour faire baisser le chômage, mais quid des autoentrepreneurs ? Avec les nouvelles mesures qui sont établies, j'espère que cela ira.

Deuxièmement, qu'en est-il des friches industrielles ? Nous allons créer de nouvelles structures mais les friches industrielles, elles, restent toujours vides. Nous allons en convertir certaines en logements mais il en reste tout de même quelques-unes qui restent bien vides.

Ensuite, contrairement à M. Vivier, je pense que si nous manquions d'eau, il nous faut savoir comment la stocker. Il me semblait que sur les captages nous avons décidé d'installer des cultures et du maraîchage bio qui permettraient à la fois de créer des emplois et de protéger ces captages. Je pense que cela est nécessaire et doit être inclus dans ce projet.

Merci.

**M. Michel CHAMPREDON**

A nouveau, Mme Buquet-Renollaud.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Excusez-moi, M. le Président, je suis un peu perdue. Je vais commencer par les friches industrielles. Nous nous en occupons et elles vont faire l'objet d'un des points par la suite quand il sera question de la stratégie foncière et d'aménagement.

S'agissant des auto entrepreneurs, la pépinière solidaire est née de ce constat que nous avons des créations qui étaient faites avec des accompagnements le plus allégé possible. Donc nous nous en occupons, tel est l'objet de la pépinière solidaire et d'un certain nombre de projets tels que la deuxième pépinière, sur La Madeleine, avec le Télécenre. Nous sommes effectivement davantage partisans d'un accompagnement des personnes qui créent leur activité, l'auto-entrepreneuriat n'étant peut-être pas la meilleure des solutions pour eux.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci.

Satisfaire les besoins. Je crois que nous sommes tous d'accord pour satisfaire les besoins de la population, permettre à chacun de vivre correctement, dans la dignité, et de pouvoir prendre les grandes décisions qui concernent sa vie. Mais la satisfaction des besoins passent peut-être d'abord par le fait que le contexte du territoire permette à chacun de percevoir un salaire, et non pas seulement des allocations de subsistance. Avoir un salaire c'est avoir un emploi ; avoir un emploi c'est créer des emplois ; et créer des emplois c'est effectivement mettre en synergie un certain nombre de forces économiques privées et publiques, puisque l'une des caractéristiques de la société française est de marcher sur deux jambes : un fort secteur public issu du lendemain de la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale, avec un fort service public, un Etat relativement fort – même s'il a perdu un peu de sa superbe avec la construction européenne et le développement des collectivités territoriales et s'est affaibli du fait de son endettement – et un secteur privé dans l'économie de marché. Que cette économie plaise ou non, tel est le monde dans lequel nous vivons, un monde de concurrence entre produits et parfois de concurrence entre les territoires. Cela peut être la pire des choses ou la meilleure des choses. La meilleure des choses arrive quand cette économie stimule et provoque la créativité, quand elle fait travailler des personnes qui vivaient chacun dans leur coin. Dans des moments d'urgence, nous avons besoin de travailler ensemble pour faire émerger des projets.

La pire arrive quand nous nous sentons dépouillés par le territoire d'à côté parce qu'il a fait peut-être du *dumping* ou développé des stratégies plus fortes que les nôtres et que notre territoire s'appauvrit.

A nous d'être conscients de nos forces en tant que puissance publique, l'Agglomération du Grand Evreux, épaulée par le Département, la Région Haute-Normandie, l'Etat et les chambres consulaires (Chambre de commerce, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture....) est aux côtés du secteur privé, avec des grands groupes qui sont les principaux créateurs d'emplois. Quand il est question d'emplois, les premiers qui créent de l'emploi en France sont les PME d'une part, les grands groupes ensuite, et la fonction publique au sens générique du terme d'autre part. Pour satisfaire les besoins des gens, il faut tout de même créer de l'emploi, et pour créer de l'emploi stimuler le territoire. Tout est dans tout, et vice-versa. Que nous prenions le sujet par un bout ou par l'autre, à un moment donné, il faut être pragmatique et être porteur d'un certain nombre de valeurs que je dirais humanistes, c'est-à-dire de valeurs qui prennent en compte l'individu dans la société, qui mettent l'individu au cœur de nos préoccupations d'élus. Telle est ma position d'élu et je sais qu'elle est telle pour beaucoup d'entre vous. Mais justement, prendre en compte l'individu dans la société, c'est structurer le territoire et le développement économique pour permettre à celui-ci d'être autonome et libre sur le plan économique. Je pense qu'il n'y a pas forcément de contradiction, que nous prenions le sujet par un bout ou par un autre. Aujourd'hui nous avons un cabinet qui mène un travail particulier, il est dans les rails, il n'est pas là pour nous fournir une analyse globale de la société sur l'évolution des rapports de force économiques ; il a une mission, il est payé pour cela, et évidemment il se cantonne à sa mission, ce qui parfois peut donner le sentiment d'un propos un peu strict ou évacuant certaines considérations qui ne sont cependant absolument pas évacuées de notre esprit.

Ce Plan Stratégique de Développement Economique doit être finalisé d'ici la fin de l'année. Ce soir nous vivons une étape. Nous avons lancé ce plan il y a un peu plus d'un an, nous avons eu des comités de pilotage, des commissions, des rencontres, des auditions, nous avons mené un travail qui a conduit à cela.

Lors du dernier comité de pilotage, j'ai insisté pour que les présentations soient synthétiques, compréhensibles, pragmatiques – j'aime bien quand les auditeurs comprennent, ils ne se feront pas le porte-parole de ce plan s'ils ne comprennent pas. Le document est donc encore un peu plus dépouillé qu'au comité de pilotage mais vous aurez le document complet d'ici la fin de l'année quand nous validerons le Plan Stratégique.

Mais ce plan serait incomplet s'il se cantonnait à cela. Il nous faut évidemment une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche puisque nous devons offrir un pôle universitaire susceptible de répondre aux besoins et d'attirer les jeunes étudiants ; nous devons avoir une stratégie foncière et de choix d'aménagements, elle fait partie de la palette que nous devons offrir. Nous n'en avons peut-être pas encore parlé mais nous allons l'aborder maintenant car cela fait partie d'une stratégie globale.

En tous cas, pour ce soir, il s'agissait de présenter ces six axes, de missionner le cabinet pour approfondir, à la lumière de ce qui a été dit ce soir (questionnements sur le temps de retour, l'évaluation du dispositif, la filière bois, les financements...).

L'objectif de ce soir est également de valider deux *clusters*, CosmétoLab et Santé Active, qui vont être présentés dans quelques instants. Je fais ici la transition avec le sujet suivant.

Mais je reviendrai d'abord sur la question de l'emploi puisque les secteurs qui sont présentés sont des secteurs de pointe, à haute valeur ajoutée. Nous pouvons penser que cela ne peut créer que quelques dizaines d'emplois à forte valeur ajoutée, certes cela sera vrai au démarrage, mais l'objectif est que nous soyons en capacité d'avoir des créations d'emplois de façon plus large. Notre volonté, telle que nous l'avons inscrite dans le Livre Vert, est d'engager l'agglomération sur la réindustrialisation – nous parlions à l'instant des friches industrielles, elles font partie de ces choses que nous avons en tête et que nous n'oublions pas, car elles sont une pièce du puzzle – mais vers une économie nouvelle tournée vers des champs d'exploitation du futur, l'économie étant en pleine mutation. Quand nous voyons, en effet, ce qui se passe à l'échelle mondiale en matière d'industrialisation, nous constatons qu'un certain nombre de secteurs ne peuvent plus être des secteurs où nous devons investir.

M. Desforges parlait tout à l'heure d'Evreux comme d'un territoire de grande production possible en matière pharmaceutique. Donc il peut être effectivement un territoire de fortes créations d'emplois à partir de ces postes et de ces entreprises ou laboratoires de recherche à forte valeur ajoutée. Mais – et je terminerai par là – il faut avoir également en tête que nous devons assurer la réussite scolaire, ce qui relève davantage du travail des communes ; mieux former ; refuser l'échec scolaire, autant de missions qui nous incombent, non pas exclusivement mais avec l'Education nationale, les formateurs, les pédagogues, de façon à ce que personne ne soit laissé sur le bord de la route.

## Plan Stratégique de Développement Economique - Mise en œuvre des clusters, CosmétoLab et Santé Active

### **M. Michel CHAMPREDON**

Voilà ces quelques mots à la fois pour vous répondre, faire la transition et engager quelques perspectives.

Je vais à présent donner la parole à M. Devambe, le Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure (CCI). Le Président, M. Treuil, est à Bordeaux, je crois ; il aurait aimé être parmi nous mais cela s'est révélé compliqué, sauf à faire une vidéoconférence.

M. Devambe va nous parler du travail de la CCI dans l'accompagnement des *clusters*.

[La séance est suspendue.]

**M. Christian DEVAMBE**

Je vous remercie de me donner la parole et j'en profite pour excuser le Président Treuil qui, en effet, est absent et n'a pu être ici aujourd'hui pour présenter ce projet.

Je voudrais souligner que la Chambre de Commerce est particulièrement impliquée dans ce projet de *clusters* et que celui-ci nous tient fort à cœur.

Alors que dire aujourd'hui de l'action de la Chambre de Commerce à ce niveau-là ? Dans le cadre du Plan Stratégique de Développement Economique du GEA, la CCI de l'Eure travaille en étroite collaboration avec les services du GEA sur le développement des *clusters* innovants.

Dès octobre 2011, la CCI et le GEA ont rencontré ensemble la Délégation interministérielle d'Aménagement du Territoire à l'Attractivité Régionale (DATAR), qui leur a présenté ce nouveau modèle économique, ainsi que le cabinet CMI qui a développé la méthodologie de mise en œuvre des *clusters*.

Notre connaissance des entreprises euroises a permis d'identifier les entreprises et les chefs d'entreprises susceptibles d'adhérer à une telle démarche.

La CCI s'est particulièrement engagée dans le *cluster* CosmétoLab axé sur le traitement et conditionnement des cosmétiques sans conservateur. Il s'appuie pour cela sur des compétences existantes sur le territoire du GEA en matière de recherche dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la stabilité microbiologique ainsi que sur la Cosmetic Valley au sein de laquelle figurent plusieurs industriels eurois reconnus.

La CCI de l'Eure contribue au financement de la mise en œuvre du *cluster* CosmétoLab. Notre soutien au développement de ce *cluster* est inscrit dans notre plan pluriannuel d'investissements.

Les prochaines étapes pour la création de ce cluster sont :

- la validation de toutes les parties prenantes ;
- la finalisation du *business model* ;
- la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
- le recrutement du *cluster manager*.

J'en ai fini, M. le Président, avec cette présentation rapide.

[La séance reprend.]

**M. Michel CHAMPREDON**

Mme Buquet-Renollaud, avant le vote.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Je ne vais pas reprendre la présentation des deux *clusters*, nous avons déjà beaucoup échangé à leur propos. Je voudrais juste préciser que les acteurs scientifiques et les entreprises impliqués ont validé la pertinence de ces deux projets. Nous avons un marché, nous avons des entreprises, nous savons quelle est notre valeur ajoutée, quel est notre rôle et que nous pouvons être actifs pour les développer maintenant. Voilà pourquoi nous vous demandons de valider le lancement de ces deux *clusters*.

**M. Michel CHAMPREDON**

Le mot *cluster* signifie grappe d'entreprises. Ces entreprises constituent un réseau dans un cercle vertueux.

Ce dossier est passé en commission mais y'a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Trois abstentions.

*Le Conseil d'agglomération :*

☞ **VALIDE (moins 3 abstentions)**, dans le cadre du **Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE) la mise en œuvre, d'ores et déjà, des deux réseaux de valeurs (clusters) suivants : CosmétoLab (industries cosmétiques) et Santé Active (autour de l'hôpital de la Musse et de ses partenaires). La mise en œuvre concrète du PSDE, qui mobilise les entrepreneurs du territoire, doit permettre de définir les modalités concrètes de réindustrialisation du territoire, afin d'atteindre deux objectifs clés :**

- compléter les filières présentes sur le territoire ;
- favoriser l'émergence de nouveaux moteurs économiques.

*Concrètement, la démarche menée méthodiquement sur plus d'un an, en partenariat étroit avec les chambres consulaires et les entreprises du territoire, a permis d'identifier six axes stratégiques susceptibles de tirer la croissance du tissu économique à horizon 2025 :*

- un territoire référent pour les **industries cosmétiques** de demain ☐ *cluster CosmétoLab précité*
- un territoire pionnier sur les nouveaux business modèles de la **santé innovante et « active »** ☐ *cluster santé active précité*
- un territoire qui a su penser la **diversification agricole à haute rentabilité**,
- un territoire structurant de la **PharmaValley**,
- un territoire spécialisé dans la **logistique à haute valeur ajoutée**,
- un territoire pionnier de l'**ESS**.

S'agissant des 6 axes, je crois que nous sommes d'accord pour les approfondir. Ils ne seront pas nécessairement exclusifs mais je pense que ces 6 axes-là méritent d'être approfondis avant la finalisation du PSDE d'ici la fin de l'année.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci.

---

## **STRATEGIE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

### **M. Michel CHAMPREDON**

Le sujet suivant concerne la question de l'enseignement supérieur.

Comme vous tous, j'ai reçu il y a quelques mois avec inquiétude l'information de la fermeture d'une nouvelle classe sur notre Territoire, la fermeture de la classe d'Hypokhâgne et de la préparation vétérinaire. Ces annonces cachent une réalité : le Grand Evreux Agglomération est le premier lieu de formation du département. Notre Territoire compte plus de 3 300 étudiants et propose une offre importante en formations supérieures avec pas moins de 17 établissements recensés.

Vous pouvez les reconnaître en consultant la carte qui vous a été remise sur table, ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'accompagnement financier du GEA au titre de l'Enseignement supérieur.

Une offre diversifiée accompagnée financièrement par le GEA, d'abord au titre des investissements, le Territoire dispose d'une pépinière scientifique, nous avons également participé à la création de logements étudiants gérés par le CROUS, équipé l'antenne universitaire d'un restaurant et aujourd'hui, le Département débute les travaux de la nouvelle plateforme technologique régionale qui sera installée au sein des locaux de l'IUT que le GEA finance à hauteur de 500 000 €.

Demain, nous devons relever les manches pour trouver collectivement les financements nécessaires à la rénovation de notre antenne universitaire sur le quartier Tilly.

Certes, une offre abondante et diversifiée mais toujours un déficit d'attractivité. Ainsi, en mars dernier, j'ai sollicité l'avis du CESE sur la question de l'offre de formation supérieure du territoire.

Le rapport d'étape du CESE soulignait la nécessité de renforcer les synergies à l'échelle du territoire entre acteurs de l'Enseignement supérieur et a formulé plusieurs recommandations :

- favoriser la poursuite d'études sur le Territoire, au sein des établissements et/ou entre établissements,
- caractériser une offre de formation supérieure répondant aux filières économiques du Territoire,
- renforcer la concertation entre établissements de formation dans la définition de leurs offres.

L'orientation 4 du Livre Vert, que vous trouverez sur table pour rafraîchir les mémoires, rappelle les ambitions du GEA à horizon 2025. Nous devons demain réussir à structurer l'offre de formation pour la rendre lisible aux jeunes de notre agglomération et la mettre en résonance avec notre plan stratégique de développement économique.

Dans cette optique, nous avons pris l'initiative de créer à l'automne dernier la commission de coordination de la formation et de l'Enseignement supérieur du GEA.

Cette commission a pour mission de dresser l'inventaire des formations existantes dans un objectif d'adaptation non seulement à l'évolution des besoins de compétences des entreprises locales, mais également pour les mettre en harmonie avec la stratégie générale du GEA. Cet organe de gouvernance vérifiera la complémentarité des offres et leur organisation en filières complètes, du bac professionnel jusqu'à la poursuite vers des titres d'ingénieurs.

Elle est composée d'un représentant de :

- l'Université de Rouen,
- l'Institut Universitaire Technologie,
- du Conservatoire national des Arts et Métiers,
- du Conseil régional de Haute Normandie,
- du Préfet de l'Eure,
- des Chambres consulaires,
- du Rectorat,
- du Conseil général de l'Eure.

A l'issue de ce propos, je ferai appel à candidature auprès de vous pour participer au travail de cet organe de gouvernance. Parallèlement à cette démarche, confronté à la réalité des choix de l'Université notamment depuis la loi leur donnant l'autonomie financière, il m'a semblé indispensable de réunir une table ronde sur le sujet de l'Enseignement supérieur.

Cette dernière s'est tenue dans nos locaux le 6 juin dernier, elle réunissait :

- Jean Louis Destans, Président du département de l'Eure ;
- Simone Chargelègue, représentant le Président de Région ;
- Cafer Ozkul, Président de l'Université de Rouen ;
- Véronique Neau, Chef de la division Enseignement supérieur et Recherche au Rectorat de Rouen, représentant Madame la Rectrice ;
- Philippe Huthwohl, Directeur général des services du Conseil Général de l'Eure ;
- Didier Chollet, Vice-président de l'Université de Rouen.



Cette table ronde a permis de définir des objectifs communs et de s'accorder sur la nécessité d'associer les territoires à la définition d'une stratégie locale. Ma proposition d'établir un schéma de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour plus de lisibilité de l'offre et à des fins stratégique a été retenue comme une nécessité. Cela nous permettra de rythmer et de structurer notre offre et nous évitera de naviguer en fonction des opportunités.

Dans le cadre de la loi d'orientation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Région Haute-Normandie portera le schéma régional d'enseignement et de recherche, il sera construit en concertation en veillant à conforter équitablement l'offre en formation supérieure sur le territoire régional.

Notre schéma local sera le premier travail de la commission de coordination. Cette table ronde a aussi été l'occasion d'obtenir que 2 projets soient confortés sur l'antenne universitaire :

- la création d'une Ecole Supérieure des Professeurs des Ecoles (ex IUFM) ;
- l'expérimentation d'une licence santé permettant des passerelles entre les études de santé.

Pour suivre la recommandation du Conseil Economique Social et d'Environnement de l'Agglomération, je vous propose de créer une Conférence des chefs d'établissements afin de débiter le travail de schéma territorial. Elle sera l'interlocutrice privilégiée de la Commission de Coordination de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il est là aussi important d'élargir les instances de travail de façon à pouvoir créer des synergies. Bien sûr, les vice-présidents compétents sur ces domaines sont les premiers inscrits dans cette commission. J'excuse François Gantier qui ne pouvait pas être là aujourd'hui.

Je crois que j'ai des demandes d'intervention. Simone Chargelègue. Alain Le Vern, en fin de mandat, a missionné Simone Chargelègue pour porter la parole de la Région ce soir au Conseil d'Agglomération.

### **Mme Simone CHARGELEGUE**

Merci M. le Président.

Je vais essayer de me montrer complémentaire par rapport à votre introduction puisque, comme chacun le sait ici, vous connaissez très bien votre territoire et les compétences de chacun, et vous avez déjà très bien défini un certain nombre de choix.

Le Conseil régional investit effectivement sur la recherche et l'enseignement supérieur depuis au moins 15 ans, au-delà même de la formation, et il a entre autre apporté un grand nombre de projets immobiliers et a travaillé sur les réseaux de recherche et le financement des bourses doctorales. Il finance également la faculté de médecine, la faculté de droit et d'économie – même si cela ne concerne pas de notre territoire, il s'agit tout de même de la Haute-Normandie et cela concerne certains de nos étudiants eurois, ébroïciens et de l'agglomération.

Pour Evreux et son agglomération, la Région a également financé le restaurant universitaire, structure indispensable à l'accompagnement des étudiants. Elle a également financé l'IUP pro bio-industries ainsi que le 5<sup>ème</sup> département de l'IUT. Elle a participé à la construction du bâtiment de recherche et de transfert technologie, le PRT27, dont le Département était le maître d'ouvrage.

Pour la formation, en particulier sanitaire et sociale, à la demande du Département qui était à la recherche de professionnels dans ce secteur, la Région a ouvert un DUT carrières sanitaires et sociales à Evreux à la rentrée 2010 pour le financement des formations d'éducateurs spécialisés. La Région prend en charge les frais de fonctionnement et d'équipement ainsi que les bourses allouées aux étudiants.

Il y a également depuis la rentrée 2013 20 places d'ergothérapeutes à l'Hôpital de La Musse et, à la rentrée 2014, 20 places de Master kinésithérapeute (transfert du CHU), également à l'Hôpital de La Musse.

Nous savons aujourd'hui que ces formations répondent à un véritable besoin, relayé par le Conseil général. Lors de la préparation de ce conseil, nous avons rappelé que ces formations permettent à beaucoup de jeunes de nos territoires de rester ici pour être ensuite embauchés dans les entreprises locales, étant entendu que nous souhaitons que nos jeunes trouvent des débouchés dans les entreprises de la région et ne s'expatrient pas pour aller travailler à l'extérieur.

Nous pouvons inclure d'autres formations pour lesquelles la Région intervient et le Président a rappelé précédemment que nous avons 17 établissements qui répondent à ces critères.

Je pense avoir fait le point sur ce que la Région Haute-Normandie finance aujourd'hui et souhaite continuer de financer.

### **M. Michel CHAMPREDON**

Je passe la parole à Gérard Silighini pour le Conseil général.

### **M. Gérard SILIGHINI**

Je dirai juste un mot pour le Département, un mot qui ne ressemblera peut-être pas à celui que vient de dire Simone Chargelègue puisque le Département, à la différence de la Région, n'a pas de compétence directe en formation professionnelle. Il a la charge des collèges, bien sûr, et il agit dans l'enseignement élémentaire. Cependant, il veut tout de même toucher à l'enseignement supérieur et il le fait volontiers.

Nous sommes un territoire en pleine mutation, non seulement l'agglomération mais l'ensemble du département, et il faut face à cela mener des politiques d'aménagement du territoire qui vont structurer le territoire et aider à ces mutations, en particulier la mutation économique.



Le Conseil général agit de différentes façons. Considérons les opérations récentes ou celles qui se mettent en place, nous avons la reconversion du site de M-Real pour laquelle le Département a joué un rôle déterminant ; le LRBA (Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques) où il accompagne activement la démarche initiée à Vernon pour reconvertir ce site ; le déploiement du Très Haut Débit – non sur le territoire de l'agglomération, réservé à SFR dans le cadre de la loi mise en place. Ces actions sont menées d'abord en partenariat car nous ne concevons pas qu'il puisse y avoir autre chose que la mise en synergie de l'ensemble des acteurs locaux. Cela ressemble au mode de fonctionnement du Plan Stratégique de Développement Economique de l'Agglomération auquel le Département a été associé par le biais de son comité de pilotage. Et je dois dire que je ne l'ai pas vu comme une mise en concurrence de territoires dans la mesure où il me semble qu'à partir du moment où nous semons des germes de développements possibles, locaux, et que nous essayons de les faire fructifier, grandir, il ne s'agit pas de concurrence de territoires mais d'exploitation de pistes. Si nous réussissons à devenir sur ces clusters des références nationales ou internationales, alors les salariés s'en porteront bien et les demandeurs d'emploi aussi.

Je vous dis cela parce que c'est à ce titre que le Département s'intéresse à la formation, qui est un levier considérable dans ces politiques d'aménagement du territoire, de restructuration et de mise en place d'équipements structurants. La formation en est un levier incontournable d'abord parce qu'elle mobilise la jeunesse, et il ne faut jamais perdre de vue que la jeunesse est certes l'avenir mais aussi, avant tout, un atout majeur pour le territoire. Or, nous avons une jeunesse très forte dans ce département.

La formation est également essentielle du fait que, dans sa dimension professionnelle, dont la Région a le pilotage, elle contribue à fixer le tissu des entreprises, s'articule sur celles-ci et peut en tant que formation initiale favoriser l'émergence de nouvelles entreprises quasiment ex nihilo, simplement parce qu'elle est là et qu'il n'est pas besoin de la mettre en place et de la développer, notamment pour le développement de ces clusters.

Dans sa dimension de recherche, la formation suscite, quand la recherche est en phase et en relation dialectique constante avec les entreprises, les innovations nécessaires. Dans un territoire en mutation, cette formation-là est un levier essentiel.

Ainsi, hors de ses compétences, le Département soutient le centre universitaire de Tilly, l'IUT – et nous essayons de faire en sorte, par ce soutien financier, d'améliorer l'accueil et les conditions de vie des étudiants – mais il soutient également très particulièrement les liens entre enseignement, recherche et transfert de technologie, notamment avec le plateau de recherche et de transfert de l'Eure (PRT27) – qui sera livré normalement à l'automne 2014, dont les travaux sont commencés sur le site de Saint-Germain et qui coûtera 8,3 M€ TTC dont 3 M€ sont pris en charge directement par le Département. Nous avons pris la maîtrise d'ouvrage de ce projet pour faciliter l'opération, Saint-Germain étant le territoire de l'IUT et étant donc un peu chez nous.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. Silighini pour votre propos en tant que représentant officiel du Département.

Y'a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

*Je relance mon appel à candidatures pour la commission. Y'a-t-il d'ores et déjà des collègues qui souhaitent s'inscrire ? Simone Chargelègue, François Bibes, Olga Bidault, Gérard Silighini, Fouad Fareh, Sid-Ali Ferrouk, Guy Dossang, François Gantier et moi-même.*

## **STRATEGIE FONCIERE ET CHOIX D'AMENAGEMENT**

**M. Michel CHAMPREDON**

Nous nous acheminons vers la dernière partie de notre réunion, qui concerne la stratégie foncière, élément essentiel de la stratégie du territoire, particulièrement dans le cadre d'une Agglomération telle que la nôtre, capitale départementale mais également nœud routier entre l'axe Rouen-Evreux-Dreux-Alençon, qui comporte un certain nombre de logiques de réseau ainsi que nous l'avons vu avec le PSDE.

Du foncier, il nous en faut pour diverses possibilités : les activités industrielles, logistiques, les activités artisanales, pour le commerce, pour des bureaux, et même, à terme sans doute, faudra-t-il explorer ces champs nouveaux que l'on voit fleurir comme les espaces de « *co-working* » ou de télétravail, des pépinières pour jeunes créateurs, des « incubateurs » sur des nouvelles technologies qu'elles soient du domaine industriel, du domaine des nouvelles technologies, ou même dans le champ des services comme la Santé, et d'autres possibilités pouvant apparaître au fur et à mesure de l'évolution de notre société.

Vous le savez, nous avons en réserve un projet de pôle logistique à Cracouville, qui prend tout son sens, et son importance dans le cadre du développement d'une nouvelle liaison ferrée en direction de la Beauce pour l'agro-alimentaire, comme pour sa conjonction avec le croissant de la Cosmetic Valley, par exemple.

Mais plus immédiatement quelle est la situation ?

La voici schématiquement :

En existant disponible, nous disposons d'un tout petit peu plus de 41 hectares répartis comme suit :

- Parc d'activités du Long Buisson 1 et 2 : 11 ,8 ha disponibles ;
- Parc d'activités de la Rougemare : 3,8 ha disponibles (pour les entreprises) ;
- Parc d'activités de la Fosse au Buis : 1, 45 ha disponibles ;
- Centre Commercial La Roque : 24 ha disponibles.

Dans l'avenir, nous pouvons également compter sur 219 hectares prévus, dont 94 pour la seule zone de Cambolle, mais qui comprendra également de l'habitat, des équipements de proximité, et la répartition, à ce stade des études, n'a pas encore été ni définie, ni tranchée entre nous.

Voici la répartition des surfaces intégrées dans ces 219 ha :

- Parc d'activités des Surettes : 50 ha ;
- BioNormandie Parc : 12 ha ;
- La Briquetterie : 8 ha ;
- Extension La Roque : 55 ha ;
- Cambolle : 94 ha (habitat et équipements de proximité).

Ces éléments concernent l'existant. Ils nous permettent de savoir quelles sont les réserves foncières dont nous disposons pour accueillir des entreprises.

Et si nous étions surpris positivement par une grande entreprise, comme par exemple GSK qui voudrait s'installer demain, serions-nous prêts ?

GSK occupe actuellement une surface de 24 hectares au total, pour 9 hectares de bâtiments industriels et de bureaux.

Si nous devons répondre à cette demande le plus rapidement possible, nous serions en capacité de le faire mais il conviendrait de stopper le projet de la nouvelle zone commerciale La Roque, il s'agit de la seule parcelle dont nous détenons la maîtrise foncière et qui totalise 24 hectares d'un seul tenant.

Cette zone pourrait accueillir une entreprise aussi gourmande que GSK en foncier, elle dispose déjà d'une voie de desserte, il conviendrait alors de s'assurer de sa viabilité et de son raccordement aux divers réseaux. Dans cette optique, nous pourrions imaginer les premières installations dès début 2015, à un petit peu plus long terme.

Les Surettes répondraient certainement à ce type d'implantation.

Il s'agit d'un exercice, bien entendu, pour démontrer que nous sommes prêts à plusieurs éventualités, et également la nécessité d'aborder aujourd'hui dans une réunion consacrée au développement économique cette question essentielle de la maîtrise des terrains.

Vous vous en souvenez d'ailleurs, nous avons communiqué sur nos atouts en la matière lorsque nous avons organisé, fin juin, notre première campagne de « marketing territorial » à Rouen, à Caen, dans les gares parisiennes, avec une affiche présentant notre disponibilité foncière. Nous avons réalisé cette opération à Rouen au moment de l'Armada, ce qui nous a permis de bénéficier de la présence massive de 3 M de visiteurs pour marquer l'identité et l'existence de l'agglomération du Grand Evreux.

Je vais donner la parole à M. Richert, de la société SFR, qui présentera le plan de déploiement de la fibre optique pour le Très Haut Débit, puis Thierry Cot présentera les conclusions du Schéma départemental des zones d'activités. Il y a parfois concurrence entre les zones d'activités et il est important de savoir précisément où nous nous situons.

Pardon, j'ai M. Fouad Fareh pour une introduction.

## ➔ Développement numérique : déploiement de la fibre - Programme FTTH SFR

### M. Fouad FAREH

Les infrastructures numériques constituent un facteur essentiel de l'aménagement. Le débit Internet est devenu un critère important voire indispensable dans le choix d'implantation pour un citoyen ou une entreprise. Tous les acteurs s'accordent à dire que les besoins en bande passante ne cesseront de croître. Sans des infrastructures efficaces, le territoire s'expose à une perte de compétitivité.

Le déploiement de la fibre optique est donc un enjeu incontournable créant ainsi un cercle vertueux : amélioration de l'attractivité du territoire, accroissement de son activité économique et impulsion de nouveaux usages.

Le très haut débit est aussi la clé pour nos projets en construction, que ce soit dans le domaine de l'enseignement supérieur avec la création de solutions comme l'apprentissage à distance, le *e-learning*, dans le domaine des services aux citoyens, dans le domaine de l'économie avec l'impulsion d'un territoire connecté laissant la possibilité à l'innovation dans des secteurs comme la santé, la domotique, la recherche, l'image en 3-D, le télétravail. La liste est longue et les enjeux économiques sont considérables.

Le Grand Evreux Agglomération se trouve dans un contexte différent de l'ensemble du département de l'Eure car il est en zone dite AMII.

En juin 2010, le Gouvernement a lancé le programme national très haut débit en s'appuyant sur les investissements d'avenir pour subventionner le déploiement d'un réseau essentiellement fibre optique.

Les opérateurs privés ont répondu à l'appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII) lancé par l'Etat pour la desserte des zones moyennement denses. Dans ce cadre, l'opérateur SFR, qui va nous présenter son projet de déploiement, a déclaré son intention d'investir pour le déploiement de la fibre optique sur les 37 communes du GEA.

Avec vigilance, dans ce contexte d'investissement privé, le GEA assurera donc la suite de cette opération et veillera à une équité d'accès en tous points du territoire.

Je laisse la parole à M. Richert.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. Fareh. Allez-y M. Richert. Le document concernant le déploiement de la fibre optique vous a été remis sur table.

*[La séance est suspendue.]*

**M. Emmanuel RICHERT**

Merci M. le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, M. Fareh, Mme Bonnier, merci de cette invitation, surtout à l'heure de l'apéritif.

Je vais vous présenter en quelques mots – parce qu'il est relativement tard pour vous aussi j'imagine – un programme dont la réglementation applicable est extrêmement complexe et qui manie une foultitude d'acronymes tous plus barbares les uns que les autres. Je vais donc essayer d'être assez simple. N'hésitez pas, je suis là pour cela, à me poser des questions sur ce programme.

M. Fareh a largement résumé le cadre dans lequel nous nous plaçons. Il a évoqué un premier acronyme : l'AMII. En 2010, le Gouvernement, soucieux d'une équité des territoires et de l'arrivée du très haut débit – nous parlons en effet d'un nouveau paradigme – a lancé un appel à manifestations d'intentions d'investissement sous l'égide du commissariat général à l'investissement. Deux opérateurs ont répondu massivement à cet appel à déclarer son intérêt d'investir pour déployer la fibre optique vers 60% de la population française, soit à peu près 11 millions de foyers. Il s'agissait d'Orange et de SFR.

Dans la mesure où économiquement il n'était pas rentable ni raisonnable de laisser plusieurs opérateurs investir et surinvestir en doublon dans les mêmes zones, une répartition a été opérée entre SFR et Orange sur l'ensemble du territoire national pour desservir au plus tard en 2020 l'ensemble de la population concernée.

Le Grand Evreux Agglomération sera donc déployé par un seul opérateur, à savoir SFR, pour une période quinquennale pour l'ensemble des villes, en sachant qu'une ville lorsqu'elle est initiée est initiée en étude la première année, ce qui est suivi de quatre années de travaux, l'objectif étant de rendre éligible à la fibre optique (plusieurs centaines de Mo de connexion) l'ensemble des logements de l'Agglomération.

Je vais vous demander un petit effort sur la page 3 qui comporte un schéma où tout est dit. Je ne vais pas être trop technique.

Ce programme va supposer la réalisation d'un réseau fibre optique qui transitera essentiellement dans des fourreaux existants, et en particulier ceux de l'opérateur historique puisque nous allons créer une boucle locale fibre optique qui va se substituer in fine au réseau classique en cuivre de l'opérateur historique déployé sur une période de 30 ans entre les années 1960 et les années 1980.

Ce réseau cheminera le long des rues en souterrain puis rentrera dans les parties communes pour ce qui concerne le collectif, avec un pré-requis : la signature de conventions d'opérateur d'immeubles avec les bailleurs – nous n'entrons pas sans désir, il faut également une convention d'opérateur d'immeubles – de manière à pouvoir arriver avec la fibre optique jusqu'à un boîtier d'étages à partir duquel l'opérateur commercial (FAI), qui peut être n'importe quel opérateur, ira desservir le logement de l'abonné pour tout Ebroïcien qui souhaite s'abonner à la fibre et en libre choix de son opérateur. Aujourd'hui je ne vous parle en tant qu'opérateur commercial, je vous parle en tant qu'opérateur-déploieur de la fibre optique très haut débit pour l'ensemble des habitants du GEA. Ce réseau sera donc mutualisé et utilisé, un peu comme le dégroupage utilisé aujourd'hui sur votre box, par les opérateurs de référence très haut débit fibre, au premier chef duquel Orange qui co-investit sur ce programme national. En d'autres termes, sur le schéma que vous avez sous les yeux, la partie bleue du réseau, que nous appelons la partie horizontale avec le filaire de rues, et la partie verticale dans les colonnes montantes des immeubles seront déployées par SFR.

Ce programme national, qui concerne pour SFR plus de 600 communes et agglomérations en France, et dont je suis responsable au sein de la Direction générale Réseau-Groupe de l'exécution nationale, se déroule selon un échancier où la dernière ville lancée en programmation le sera en 2015. Les premières villes ont été lancées en étude en 2012 et Evreux, première ville du GEA, est lancée en étude depuis le début de cette année, en toute collaboration avec les services de l'Agglomération et des communes concernées.

L'échancier du GEA correspond à un lancement sur Evreux en 2013, plus 5 ans pour l'achèvement de 100% des logements (2017) ; à Gravigny en 2014 ; et sur le reste des communes en 2015. L'objectif est de couvrir l'intégralité de la population en zones d'habitation et zones mixtes d'ici à 2020 au plus tard, conformément aux engagements pris par Orange et SFR sur ce programme national.

Comment se passe-t-il concrètement ?

La première année d'étude, celle qui vient de commencer en collaboration avec vos services, vise à découper une ville en poches qui vont être déployées grâce à des points de mutualisation.

Prosaïquement il s'agit des armoires de rues qui viennent desservir des poches soit de 300-350 logements, soit d'un millier de logements selon les concentrations et densités de population. Cela supposera donc des autorisations d'occupation des domaines. A ces endroits-là, le réseau sera techniquement mutualisé, donc accessible aux opérateurs tiers.

Un jalon extrêmement important de ce déploiement est la constitution d'une tête de réseau, que nous appelons le nœud de raccordement optique (NRO), qui est un point de concentration sur le réseau à partir duquel le réseau de collecte puis de desserte jusqu'aux bâtiments et logements va être déployé.

Je vais répondre tout de suite à des interrogations tout à fait légitimes d'une collectivité : le génie civil est réduit au strict minimum au droit de ces armoires de rues puisque nous utilisons aujourd'hui un schéma d'échange industriel avec l'opérateur historique pour utiliser ses fourreaux. En d'autres termes, il n'y a pas d'ouvertures de rues substantielles sauf cas très exceptionnels. L'opération est réduite à des petits bouts de génie civil au droit de ces points de mutualisation, de ces armoires de rues, de manière à pouvoir plonger dans le réseau de fourreaux existant de France Telecom, puisque ce réseau que nous déployons a la même structure et la même architecture que le réseau cuivre du service universel téléphonique qu'il est in fine appelé à remplacer.

Ce NRO est en cours d'identification. Nous sommes en train d'évaluer la faisabilité de différents sites. Il s'agira d'un site technique d'environ 50m<sup>2</sup> qui desservira une bonne partie de l'agglomération dans un premier temps, et dans une première phase au moins Evreux et Gravigny, qui correspondent de mémoire à trois quarts des 40 000 logements de l'agglomération.

J'en finirai par la question que nous nous posons qui est la plus simple et la plus importante. Nous parlons de zones très denses, de programme AMII, de concepts réglementaires assez complexes mais la seule question importante, je pense, pour un habitant d'Evreux est de savoir quand cet internet très haut débit va arriver et combien il va lui coûter.

S'agissant des coûts, en termes d'abonnement, d'ici là le marché aura évolué mais je peux vous dire qu'aujourd'hui les offres fibre des différents opérateurs sont équivalentes à ce qui se fait sur l'ADSL alors que nous ne parlons plus du tout des mêmes débits.

Quand cela va-t-il arriver ? Aujourd'hui, ce programme s'industrialise : nous sommes sur des volumes substantiels et sur les 600 villes et agglomérations que j'ai évoquées, nous en avons lancées 70 depuis 18 mois. Evreux fait partie des 70 premières communes de France à bénéficier du lancement de ce programme national stratégique. Il n'y a pas de ville que nous ayons commencée en étude en année N qui n'ait vu le déploiement physique des premières poches en année N+1, donc 2014 pour Evreux, et l'activation du service sur les prises éligibles à la fin de la première année de déploiement.

Pour rendre éligible un logement ou des TPE à la fibre optique très haut débit - ce qui peut être très important sur des zones moyennement denses où l'emploi et le tissu économique peuvent être très dépendants ou fortement marqués par les TPE - les prérequis sont : la mise en place d'un NRO ; le déploiement des armoires de rues sur une poche dans la ville ; la signature de conventions d'opérateur d'immeubles à l'intérieur de cette même poche pour entrer dans le collectif ( sachant que le pavillonnaire sera traité de la même manière) ; et le déploiement vertical des câbles optiques dans les communs au seuls frais de l'opérateur (cela ne coûte rien aux syndicats mixtes, à la copropriété ou aux locataires) jusqu'à un boîtier d'étage. A partir de là, un jalon réglementaire met tous les opérateurs potentiels sur la même ligne - il n'y a donc pas de prime à SFR en l'occurrence - et une ouverture commerciale du service est formalisée à partir de laquelle les habitants peuvent voir leur fournisseur d'accès internet (FAI) activer concrètement le service.

Si vous avez des questions, surtout n'hésitez pas. Merci.

[La séance reprend.]

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. Richert. Alain Nogarède.

**M. Alain NOGAREDE**

Vous avez parlé de l'opérateur historique qui a déjà son réseau. Sur Evreux, nous avons 11 km de tranchées et nous avons passé un fourreau qui éventuellement pourrait être utilisé. Je ne suis pas assez compétent et technicien mais ce serait peut-être intéressant pour l'Agglomération parce que j'imagine que vous vous pourriez largement utiliser ce fourreau.

**M. Michel CHAMPREDON**

Vous répondrez à toutes les questions. J'ai deux demandes de parole, dont Mme Monica Lemeilleur.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

J'aurais juste deux questions.

Premièrement, que veut dire FTTH ZMD?

Et ensuite, s'agissant des communes rurales, j'ai entendu dire que vous avez effectivement réalisé des études de faisabilité et qu'en fonction de la rentabilité des opérations vous vous autorisiez à ne pas équiper certaines communes. Est-ce vrai ou non ?

**M. Michel CHAMPREDON**

Arnaud Mabire.

## **M. Arnaud MABIRE**

Je vous remercie pour les explications et le schéma très clairs.

J'aurais une question du même ordre que celles de Monica Lemeilleur.

Si je comprends bien, vous allez lancer les phases d'initialisation sur les 35 communes restantes en même temps avec pour objectif d'avoir tout terminé en 2020. Je pense que dans les communes rurales la complexité des opérations ne va pas être la même que celle d'Evreux.

## **M. Michel CHAMPREDON**

Francis Obé.

## **M. Francis OBE**

Bonsoir à tous. J'ai à peu près la même question.

Est-ce que l'engagement de SFR est bien de faire venir la fibre optique dans chacun des foyers de l'agglomération ? Je le demande car nous avons d'autant plus besoin du très haut débit que nous nous trouvons éloignés des centres. Or, il se trouve que dans l'agglomération les secteurs dits ruraux sont plutôt moins bien servis qu'à Evreux.

Nous aurions pu utiliser une autre logique qui aurait consisté à servir d'abord les communes rurales pour qu'elles disposent déjà d'un débit relativement correct. Mais il s'agit là d'une remarque un peu plus éloignée du sujet.

## **M. Michel CHAMPREDON**

Y'a-t-il d'autres questions ? Non. M. Richert.

[La séance est suspendue.]

## **M. Emmanuel RICHERT**

J'espère que j'ai mangé assez de protéines tout à l'heure pour me souvenir de toutes les questions.

Madame, FTTH-ZMD signifie *Fiber-to-the-Home* - Zone Moyennement Dense. En d'autres termes, il s'agit de la fibre à l'habitant, la fibre jusqu'à la maison. Et ZMD est l'acronyme convenu pour évoquer les zones moyennement denses.

Un régulateur des télécoms et des communications en France a défini 148 zones dites très denses, qui correspondent aux cœurs d'agglomérations. Il s'agit, en Haute-Normandie par exemple, du cœur d'agglomération de Rouen, mais celui également du cœur d'agglomération de Nantes, de Strasbourg ; Paris, Lyon, Marseille intra-muros. Ces zones extrêmement denses en termes de densité de population sont un régime de concurrence par les infrastructures, c'est-à-dire que les opérateurs y vont en fonction de leur business plan, de leur envie et de leur capacité à déployer la fibre, et le premier arrivé essaie d'attraper le client et se paie ainsi.

Dans les zones en dehors des zones de très forte densité, nous avons les zones dites moyennement denses en termes de population. Il ne faisait pas sens d'y avoir une concurrence par les infrastructures, le schéma suivi par les autorités publiques a donc été de mutualiser un réseau pour avoir une concurrence non par les infrastructures mais par les services. En d'autres termes, il va y avoir un réseau mutualisé, avec un système de cofinancement, *ab initio* ou après, par les opérateurs. Par exemple, Orange est cofinancier *ab initio* du réseau que je vais déployer. Et si un autre opérateur arrive par la suite, il rentrera dans un schéma de financement pour obtenir un accès à l'abonné final potentiel, un peu comme ce que nous avons aujourd'hui sur le dégroupage ADSL.

Voilà le concept de ZMD en fait.

L'engagement de SFR comme celui d'Orange a été formalisé et plusieurs fois répété, il est d'aller jusqu'au bout de ce programme. Nous nous sommes engagés à desservir 100% de la population dans ces zones-là d'ici à 2020.

Concernant l'agglomération et le mode de réalisation, nous sommes en train de parler d'un investissement sur fonds propres : cela ne coûte rien à la collectivité sinon du temps, de l'intelligence, de la coopération avec nos services, car un tel projet qui participe de l'aménagement du territoire ne peut pas se faire sans la collectivité. Lorsque nous allons mettre des armoires de rues, il va falloir obtenir des autorisations d'occupation du domaine ; lorsque nous allons construire ce nœud de raccordement optique (NRO) – nous sommes en train d'évaluer un site à mi-chemin entre Gravigny et Evreux, du côté de la station d'épuration – il va falloir sécuriser une emprise ; il va falloir obtenir des autorisations de circulation pour poser les matériels : nous ne pouvons pas faire cela sans la collectivité. Nous prendrons évidemment en compte les soucis de connectivité des différentes zones, modaux et prérequis techniques, mais je vous confirme bien que l'objectif est de définir l'intégralité de l'éligibilité des logements en 5 ans.

Alors s'agissant de la rentabilité en tant que telle, oui nous amorçons la pompe. Je pense que de ce point de vue-là, nous partageons avec les collectivités le souci d'aller le plus vite possible et de desservir un maximum de population ; c'est la raison pour laquelle parmi les premières zones concernées nous aurons des zones de forte densité à l'intérieur de ZMD.

Vous parliez des territoires ruraux, je ne fais pas la différence. L'ensemble du Grand Evreux est en régime AMII, l'ensemble du Grand Evreux doit être terminé d'ici à 2020.

Mais nous n'avons pas forcément la ressource ni les financements pour lancer 600 villes en même temps en 2012 ou 2013, donc un échéancier a été défini.

Je rappellerai également puisque je parlais de fonds propres précédemment que SFR-Orange, conjointement sur ce programme national, investissent plus de 4 milliards € d'ici à 2020.

[La séance reprend.]

**M. Michel CHAMPREDON**

Toutes les réponses sont-elles apportées ? Merci M. Richert.

Nous avons encore deux intervenants sur deux rapports. Je vais donner la parole à présent à Thierry Cot qui va nous parler du Schéma départemental des zones d'aménagement économique. Je vous demanderai d'être synthétique.

Sophie Buquet-Renollaud évoquera ensuite la requalification de l'existant et les nouvelles polarités.

**M. Thierry COT**

Permettez-moi juste deux précisions sur le déploiement du très haut débit qui vient d'être présenté.

Premièrement, pour sécuriser le déploiement et les engagements de l'opérateur, le Gouvernement a annoncé une convention nationale qui sera signée localement entre le Préfet de l'Eure, SFR et le GEA.

Deuxièmement, avant l'accord national entre les opérateurs Orange et SFR, et lors de l'AMII, il s'est avéré en effet que le territoire n'était pas couvert sur sa totalité mais sur les zones les plus denses, peut-être plus rentables. Le « fait » aggro a permis le développement de la fibre sur la totalité du territoire. Je tenais à apporter cette précision sur l'intérêt de l'intercommunalité pour cet accès à la fibre, même sur les zones moins denses, donc moins rentables.

### → Schéma départemental des Zones d'activités (ZA)

**M. Thierry COT**

S'agissant de la synthèse du diagnostic des ZA qui a été présenté il y a plus d'un an par le Département, je serai rapide.

Ce diagnostic a été réalisé par le Département en partenariat et en collaboration très étroite avec la CCI et Eure Expansion. Il s'agit bien d'une présentation des résultats à l'échelle départementale.

A l'échelle du département, 48% des emplois de l'Eure sont localisés dans les Parcs d'activités économiques ou dans les centres commerciaux.

Nous avons trois parties, et donc trois transparents, pour ce diagnostic.

Le premier concerne l'état de la demande des entreprises et de leurs besoins ; le second l'état de l'offre foncière ; et le troisième les préconisations de ce diagnostic au niveau départemental.

S'agissant de l'état de la demande des entreprises, vous avez les conclusions de cette première phase : la demande est concentrée sur l'axe Seine et sur le territoire ébroïcien. Son statut de Préfecture, sa localisation et sa desserte expliquent cette demande concernant Evreux.

Les activités industrielles et logistiques sont plutôt obligées de s'installer sur les Parcs d'activités, d'où la nécessité d'avoir une offre foncière adéquate.

La situation actuelle est, que sur la totalité de l'industrie dans le département de l'Eure, 62% des entreprises sont installées sur des parcs d'activités. Concernant le transport et la logistique, la statistique est de 58%. Viennent ensuite, de mémoire, les commerces de gros. A plus de 50% ces activités sont sur des parcs d'activités car elles sont peu compatibles avec le reste du tissu urbain du département.

Une réflexion impérative est à mener sur l'opportunité de créer une offre en centre-ville ou en centre-bourg pour certains types de demandes (commerce, tertiaire, artisanat). En analysant les chiffres, le Département s'est rendu compte que sur les parcs d'activités, nous avons ces dernières années une augmentation croissante d'un certain nombre d'activités qui n'avaient pas forcément besoin de s'installer sur ces parcs, d'autres lieux d'implantation étant possibles.

Enfin, pour les conclusions de cette première phase, demande des entreprises et besoins, le Département constate un déficit de grandes parcelles pour répondre à des demandes exogènes et conclut à la nécessité de diversifier l'offre en locaux existants et en bureaux sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les agglomérations. Nous nous sommes rendu compte, en effet, que la demande portait surtout sur des petits locaux : plus de 60% des demandes concernent des locaux de moins de 500 m<sup>2</sup> et près de 50% moins de 300m<sup>2</sup>. Pour les bureaux, même constat : près de 60% des demandes concernent des bureaux de moins de 100m<sup>2</sup>. Il est donc tout à fait possible de les implanter ailleurs que dans les parcs d'activités.

S'agissant des conclusions de l'état de l'offre foncière, le Département constate une pénurie à très court terme du foncier aménagé à l'échelle départementale, puisqu'il restait à l'époque 286 ha, et cette pénurie toucherait surtout le faisceau de l'axe Seine.

Le Département a comparé avec ce qui existait sur les territoires limitrophes des départements de l'ouest du bassin parisien : il s'est rendu compte que même si l'offre foncière départementale est plus importante que celle des Yvelines, du Val d'Oise ou de la deuxième Couronne, elle est moins importante que celle de la Seine-Maritime, de l'Orne, du Calvados (qui arrivait en tête avec plus de 500 ha disponibles à court terme).

Pour vous donner un ordre d'idée, la surface totale à l'échelle départementale est d'environ 6 400 ha. Sur ces 6 400 ha, les surfaces aménagées sont de 3 500 ha. Sur ces 3 500 ha, les surfaces vendues sont de 2 700 ha. Et sur ces 2 700 ha, il reste donc les 286 ha disponibles que j'évoquais.

Le deuxième point de conclusion sur l'offre foncière dans l'Eure évoque la nécessité de mobiliser de l'offre à court et moyen terme et de reconstituer le stock à long terme. La consommation annuelle constatée avant 2012 était en effet de 90 ha par an, ce qui nous laissait trois ans de commercialisation à l'échelle départementale. Or, pour créer une zone pour accueillir ces activités et finir les aménagements, nous avons besoin d'un certain temps. Il est donc nécessaire de reconstituer cette offre.

Enfin, l'offre mobilière est suffisante mais nous manquons, ainsi que je l'évoquais précédemment, de petits locaux et de bureaux.

J'ai oublié d'excuser Mme Blanc qui devait présenter ce diagnostic et qui n'a pu être présente ce soir.

La conclusion générale de ce diagnostic avance donc un déficit d'offre en foncier économique quel que soit le rythme de consommation projeté. S'il est de 90 ha, nous n'avons que trois ans de commercialisation, à l'échelle du département, avec des territoires plus ou moins en déficit de réserves pour les entreprises. Ces réserves sont inégalement réparties et les locaux et bureaux sont insuffisants dans les agglomérations, avec un réel déficit en petites surfaces.

Les préconisations du diagnostic vont de soi pour nous, agglomération, mais à l'échelle départementale, cela se traduit par un certain nombre de points :

- créer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins et aux demandes : à l'échelle du département, il s'agit aussi d'éviter une concurrence en termes d'implantation d'entreprises entre les territoires afin que les EPCI n'aient pas tous les mêmes types d'activités ;
- diversifier et ajuster l'offre immobilière notamment dans les agglomérations. Cela a été évoqué et traduit dans ce diagnostic départemental par l'évocation d'outils tels que ceux que nous avons à l'agglomération : pépinières, hôtels d'entreprises, tertiaire proche des gares, pôle intermodal, village d'artisans.
- limiter les prélèvements fonciers sur les terres agricoles, sujet environnemental de plus en plus important et d'actualité depuis les Grenelle 1 et 2. Cela implique la restructuration, la reconversion, la réhabilitation des parcs d'activités eux-mêmes. La préoccupation départementale est d'éviter autant que faire se peut les erreurs qui ont été faites de mélanger sur des parcs d'activités économiques d'autres types d'activités telles que le service à la personne, les services CHR (café, hôtel, restaurant). Il s'agit bien d'éviter la mixité des activités. Nous avons un peu été confrontés à cela sur Le Long Buisson. La conclusion du Département est vraiment de spécifier par type ou par taille d'activités les lieux d'implantation future des entreprises.

Voilà, M. le Président, la synthèse de ce diagnostic, accessible dans son intégralité sur les sites du Département, de la CCI et d'Eure Expansion pour ceux qui veulent l'exhaustivité de ce diagnostic départemental.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci M. Cot. Je ne vois pas de demande de parole. Je passe tout de suite la parole à Sophie Buquet-Renollaud pour les aspects suivants.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Nous voyons que notre stratégie foncière et nos choix d'aménagement s'inscrivent bien dans ces recommandations, y compris par la volonté que nous avons déjà marquée, notamment dans le précédent SCOT et qui va se renforcer dans le prochain, de rééquilibrer notre territoire. Nous prenons donc bien en compte les recommandations départementales, les différentes études qui ont été menées et les principes du Grenelle de l'environnement.

Il s'agit pour nous de nous donner les moyens d'accueillir de nouvelles activités, notamment en lien avec les filières d'excellence que nous avons évoquées ce soir. Nous aurons de nouvelles zones économiques dédiées projetées à l'ouest de l'agglomération. En même temps, nous souhaitons exploiter de façon raisonnée les possibilités d'expansion des zones existantes, et nous avons déjà engagé un vaste programme de densification et de requalification des zones économiques anciennes afin de maintenir le dynamisme de l'ensemble des parcs d'activités du territoire – le diagnostic du Conseil général et de la CCI a montré que nous avons les zones anciennes les plus dynamiques du territoire – en limitant la création de friches industrielles et la consommation de foncier agricole.

## ➔ Point sur la commercialisation des parcs d'activités économiques

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Dans un premier temps, je voudrais faire un point sur les zones économiques existantes, à commencer par Le Long Buisson.

Le Président l'évoquait, nous avons une réserve de foncier disponible de 11,7 ha sur l'ensemble du parc d'activités, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, sur le Long Buisson 1, nous avons cédé 90% de la surface, et près de la moitié de la surface sur le Long Buisson 2. Mais un certain nombre de dossiers de compromis de vente sont en cours qui font qu'aujourd'hui n'est disponible sur ce parc que 18,5% de la surface. Nous avons donc une consommation bien engagée.



Sur le parc d'activités de la Rougemare (qui couvre tout Nétreville sauf le parc d'activités du Bois des Communes) pour lequel nous finissons d'aménager une extension, presque la moitié du foncier est cédée ; près d'un tiers est en cours de cession : 22% de la surface reste donc disponible, soit une réserve foncière de 3,9 ha.

Nous avons également une réserve foncière disponible de 1,5 ha sur le parc d'activités de la Fosse au Buis et de 24 ha sur le parc commercial de la Roque directement disponibles aujourd'hui, c'est-à-dire que si demain un grand projet nous était soumis, nous serions en mesure de libérer cet espace et de nous reporter sur le terrain voisin où nous avons en futur disponible (en cours d'acquisition) 55 ha d'extension pour un futur parc d'activités économiques.

Un *slide* vous montre les échéances.

Comme le disait M. Cot, il faut que nous soyons en mesure d'avoir du foncier disponible à court, moyen et long termes.

Dans l'immédiat, 2013-2016, nous avons en tout, entre le centre commercial La Roque, la Briquetterie (Angerville) et BioNormandie Parc la possibilité d'utiliser 44 ha.

A une échéance un peu plus longue, nous avons :

- 50 ha sur les Surettes : il s'agit de reconversion de friches industrielles et non de 50 ha de terrain vierge. Dans le cadre du programme de requalification de la zone des Surettes, nous aurons une surface reconvertie et rendue disponible de 50 ha.
- 55 ha sur le parc d'activités de la Roque que j'ai déjà évoqués ;
- 15 ha sur l'extension de la Rougemare : il s'agirait d'une troisième tranche d'extension de la zone actuelle qui viendrait rejoindre le rond-point et finir cette zone. Nous aurons deux belles ailes de papillon avec Le Long Buisson d'une part, le parc d'activités de la Rougemare d'autre part et un lien entre les deux.

Vous voyez sur le *slide* la programmation foncière avec ces trois étapes : en violet, le court terme ; en vert, le moyen terme ; et jaune, au-delà.

Sur cette dernière phase, nous avons 94 ha sur Cambolle, une zone mixte principalement concernée par l'habitat, et 35 ha sur le pôle intermodal – cher aux recommandations du Schéma départemental – pour lesquels il est prévu une programmation avec de l'économique, des bureaux, du tertiaire.

Voilà pour notre programmation foncière en parcs d'activités.

Avant que je passe à la requalification de l'existant, avez-vous des questions sur cette première partie. Non.

## → La requalification de l'existant

### Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

La requalification de l'existant est un programme en cours sur 4 parcs d'activités :

- La Rougemare à Nétreville, parc très impacté ces dernières années par la perte d'activités industrielles.

Il s'agit d'un programme global de rénovation urbaine qui vise le renforcement de la centralité du quartier, l'amélioration de l'offre de logements, l'ouverture du quartier et la revalorisation des commerces et des parcs d'activités.

Il a été fléché par la Chambre de Commerce, avec notre approbation, comme prioritaire, eu égard à son potentiel de développement.

Un diagnostic urbain et fonctionnel a donc été réalisé pour ce parc important qui rassemble 3 500 emplois. Le diagnostic se décline en plusieurs pistes d'actions :

- requalifier les axes et leurs entrées pour créer du lien avec le quartier ;
  - sécuriser le parc d'activités (biens et personnes) ;
  - développer le très haut débit ;
  - développer et requalifier la signalétique ;
  - relancer une réflexion des entreprises pour la mutualisation de moyens et la mise en place de services au bénéfice des salariés – un travail à conduire avec la CCI de l'Eure qui travaille étroitement avec nous sur ce projet.
- le Parc d'activités de La Madeleine arrivera en deuxième phase, après le parc de la Rougemare à Nétreville.  
Ce parc est en mutation, notamment compte tenu de l'espace antérieurement dédié à l'activité de la société GSK.  
Il va bénéficier d'une très forte visibilité dans le cadre du contournement sud-ouest d'Evreux pour devenir un élément structurant essentiel.
  - le Parc d'activités des Surettes, en entrée d'agglomération, a fait l'objet d'une étude de pré-urbanisme sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFN sur laquelle le GEA contribue à hauteur de 50% du coût.  
Nous avons arrêté fin 2011 les principes d'une intervention sur la requalification de ce parc et nous conduisons, dans le cadre de ce projet, une intervention globale qui porte à la fois sur la définition du

projet et sur la maîtrise foncière nécessaire à sa réalisation, en particulier des bâtiments identifiés comme actuelles ou futures potentielles friches industrielles, ce qui nous permettra d'avoir la maîtrise de la requalification du parc et de l'entrée de ville localisé à cet endroit.

Il intégrera le Village d'artisans et d'autres enjeux comme l'extension du transport en commun en site propre jusqu'à Caër, le projet de regroupement des services techniques du GEA, un projet de mutation du contexte urbain sur le site de Caër, des polarités commerciales, et des projets d'infrastructures.

- enfin, nous avons l'aménagement de l'entrée RN13, qui est un secteur stratégique pour la recomposition du tissu économique des parcs d'activités de la Rougemare, la dynamisation du Long Buisson et le traitement de l'entrée de ville.

Il complète une séquence urbaine en cours de mutation depuis le nouvel Hôtel de la Chambre de Commerce, séquence qu'il faudra prolonger à terme vers la RN154 via l'ex parc de la Direction départementale du territoire.

Il s'agit du dernier maillon d'extension que j'évoquais précédemment.

## ➔ Développement d'une nouvelle polarité économique à l'Ouest d'Evreux

### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Enfin, nous avons le dernier volet, que j'ai déjà évoqué précédemment : le développement d'une nouvelle polarité à l'ouest de l'agglomération.

Il s'agit d'un potentiel foncier total d'environ 220 ha, sur lequel nous trouvons :

- les 80 ha de la ZAC de Cambolle, à priorité d'habitat principalement ;
- les 50 ha de l'espace de développement situé sur Parville, entre le bourg et la déviation, à vocation principalement d'habitat ;
- les 85 ha de l'espace de développement économique pour lesquels nous avons déjà décidé d'engager les 24 ha dont nous sommes déjà propriétaires pour le Parc d'activités commerciales dédié.

Avez-vous des questions particulières ?

### **Mme Christine FESSARD**

Y'a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. J'en aurai peut-être une.

Si nous avons aujourd'hui des projets tels que celui que nous avons eu avec SCHNEIDER – et qui, à l'époque, a connu quelques difficultés quand il s'est agi de trouver les bons espaces pour installer l'entreprise –, n'aurons-nous pas de soucis ?

### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Je l'ai dit en début d'intervention. Dans l'immédiat, pour les besoins courants nous disposons d'un certain nombre d'espaces ; pour les très grandes implantations – ce serait magnifique si nous avons un projet de 24 ha, je ne demande que cela – nous avons la possibilité soit de décaler le projet de zone commerciale en cours si nous sommes dans l'urgence, soit de lancer la deuxième partie sur le site de la Roque si nous disposons d'un délai suffisant.

### **M. Michel CHAMPREDON**

Je passe la parole à Serge Le Bec, et nous en aurons fini.

### **M. Serge LE BEC**

Avons-nous fouillé à l'ouest de Saint-Sébastien de Morsent, vers la communauté de communes de Conches, dans le cadre du Village d'artisans ? Je trouve qu'il y a un petit vide dans ce secteur-là.

Je trouve également que l'axe de développement routier que constituera le contournement sud-ouest devrait figurer sur ce type de plan.

### **M. Michel CHAMPREDON**

Sophie Buquet-Renollaud.

### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Nous n'avons pas voulu trop charger le plan, déjà bien couvert par l'ensemble des zones économiques. Nous sommes sur des formats très petits et, par ailleurs, je pense que nous avons tous en tête ce contournement.

S'agissant de Saint-Sébastien de Morsent, il faisait partie des trois lieux ciblés (Sacquenville, Gravigny, Saint Sébastien) pour le Village d'artisans. Nous étions même prêts à faire plusieurs Villages d'artisans. Il n'y a pas eu de potentiel suffisant, de réponses suffisantes ni pour Sacquenville ni pour Saint-Sébastien de Morsent. Cela dit, ce n'est pas perdu puisqu'il y a bien une zone économique à vocation artisanale. Nous aurons certainement des choses intéressantes à faire dans le cadre du *cluster* n°2 autour de la santé active puisque nous sommes tout à côté de La Musse. Il y aura donc effectivement de quoi remettre de l'activité économique et il faudra sans doute se poser la question d'étendre un peu.

### **M. Michel CHAMPREDON**

Merci. Quelques mots de conclusions. Le Conseil a peut-être été un petit peu long, il voulait remettre en perspective l'action économique de l'Agglomération avec un certain nombre de ses partenaires, institutionnels, entreprises, laboratoires de recherche, Conseil Economique et Social etc., chacun apportant une part à notre travail collectif.

Je remercie donc à nouveau, collectivement, les responsables qui ont décidé de consacrer leur soirée à notre réunion alors qu'ils sont également souvent pris par beaucoup de sollicitations, et tous ceux qui ont participé.

Je voudrais signaler la présence de François Sauvage, Directeur de la Banque de France, et Isabelle Mananga, Présidente de Label Beauté Noire, également du CESE.

Après ces remerciements à nos partenaires, je dirai également un mot pour nos services internes. Charité bien ordonnée commence par soi-même, comme vous le savez. Je remercie donc nos services, une réunion telle que celle-là nécessitant de faire le point sur de nombreux dossiers, un vrai travail que prouve la durée de la réunion.

Je remercie évidemment notre Directeur général Thierry Cot, Christophe Burck, notre Directeur délégué à l'attractivité du territoire, Caroline Portheault, Directrice du développement économique, Marie-Laure Bonnier en charge de la compétitivité et des initiatives numériques, Aurélia Dejoie, chargée de la vie des entreprises, Lucille Lassalle-Astis, en charge de l'enseignement supérieur, Laurence Thomas-Bruyas, Directrice déléguée à l'aménagement du territoire pour tous les enjeux liés aux questions foncières, aux parcs d'activités et à l'urbanisme, Martine Leclerc, Directrice du service de l'économie sociale et solidaire, et toutes leurs équipes qui ont participé à la préparation de cette réunion.

Beaucoup d'informations ont été données, digérez-les, reprenez les documents les uns après les autres. Vous pouvez évidemment vous en servir dans le fonctionnement de vos Conseils municipaux ou avec les acteurs communaux que vous pouvez rencontrer.

Quelques décisions ont été prises qui vont nous permettre de continuer à travailler.

Nous reparlerons du PSDE d'ici la fin de l'année.

Bonne soirée à tous.

***La séance est levée à 21h30.***